



**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT  
SÉANCE DU 08 NOVEMBRE 2021**

**— COMPTE-RENDU INTÉGRAL —**

Le lundi huit novembre deux mille vingt et un, à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil d'arrondissement se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie du 13<sup>e</sup> arrondissement sur la convocation qui leur a été adressée le mardi deux novembre deux mille vingt et un par le Maire d'arrondissement et qui a été affichée le même jour.

**PRÉSENTS :**

Mme AICHOUN BAPTISTE, M. AQUA, Mme ATALLAH, M. BASSIOUNI, M. BETOURNE, M. BOULET, M. COBLENCÉ, M. COUMET, M. COURBAN, Mme DECLERCQ, Mme ESTIENNE, M. FERRIER, M. FLORENTIN, M. GUILLOU, M. IDRISSE, Mme KARAOUN GOUEZOU, Mme KOUASSI, Mme LACOMBE, Mme LAVILLE, M. LE, M. LEROY-WARNIER, Mme MARCHAND, Mme MAULAT, Mme MILLET, M. MOINE, M. NAJDOVSKI, M. OFFREDO, M. PENG, Mme RAYMOND-ROSSI, Mme SABATIER, Mme SEIGNOT, M. SHOUKRY, Mme SOLEILHAVOUP, Mme SOUYRIS, M. TOKA, M. TRAN.

**EXCUSÉS :**

Avec pouvoir : M. OLIVIER (pouvoir à M. SHOUKRY).

Sans pouvoir : Mme PATRIE et Mme STIBBE.

L'ensemble des documents de la séance ont été adressés aux élus par voie dématérialisée sur l'application ODS-Mairies.

Le Conseil a désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance : M. Philippe MOINE.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jérôme COUMET, Maire du 13<sup>e</sup> arrondissement.

## Désignation d'un.e secrétaire de séance

**M. LE MAIRE** : Je vais vous demander de prendre place. Inutile de dire que nous avons un Conseil un peu chargé vu le dossier qui est devant moi. On va essayer de faire des présentations suffisamment succinctes pour qu'on ne sorte pas trop tard de cette séance.

Nous allons commencer par la désignation d'un ou d'une secrétaire de séance. Je vous propose de désigner Philippe MOINE comme secrétaire de séance.

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie. Philippe MOINE est donc secrétaire de séance.

**POUR : 37 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## Projets de délibérations propres

### 13 2021 19 Approbation du compte rendu de la séance du Conseil d'arrondissement du 27 septembre 2021

**M. LE MAIRE** : Nous avons comme première délibération à adopter formellement le compte rendu de la séance du Conseil du 27 septembre. Est-ce qu'il y a des correctifs à apporter ? Est-ce qu'elle convient à tout le monde ? Visiblement, je n'en vois pas.

Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Je vous remercie. Il est adopté.

**POUR : 37 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### 13 2021 20 Adoption de l'état spécial du 13<sup>e</sup> arrondissement pour l'exercice 2022

**M. LE MAIRE** : Nous allons cette fois-ci vraiment attaquer le Conseil et nous allons commencer par l'adoption de l'état spécial du 13<sup>e</sup> arrondissement pour l'exercice 2022.

Comme à l'accoutumée, je ne participerai pas à ce débat ni au vote. Je laisse tout de suite la parole au premier adjoint, Éric OFFREDO.

**Éric OFFREDO** : Merci, Monsieur le Maire. Je vais essayer d'être rapide dans les délibérations. J'en ai un certain nombre. Je vais essayer de ne pas vous assommer, en tous les cas, j'essaierai.

Il s'agit ici d'adopter l'état spécial du 13<sup>e</sup> arrondissement pour 2022. C'est-à-dire des dotations budgétaires sur la base des montants globaux, approuvés par le Conseil de Paris d'octobre et la délibération 2021 DFA 56.

Les dotations sont les suivantes pour les 3 postes :

- La dotation d'investissement, 421 200 euros. Cela concerne les travaux d'investissement et les travaux sur les équipements de proximité et de voirie. Elle se décompose en 2 montants : 355 088 euros de dotations d'investissement et 66 112 euros d'investissement pour les conseils de quartier, soit 8 264 euros par conseil de quartier, somme qui est la même que l'année dernière.
- La dotation de l'animation locale pour 1 090 080 euros qui se compose de 3 parts : les crédits d'animation locale et culturelle pour 594 485 euros. Les crédits pour les travaux d'urgence, 469 147 euros et des crédits pour les conseils de quartier qui se montent à 26 448 euros, soit 3 306 euros par conseil de quartier. Là aussi, la somme est inchangée.
- La dotation de gestion locale. Celle-ci est importante. Elle permet de gérer l'ensemble du fonctionnement des équipements de proximité. L'enveloppe est bien plus importante : 14 845 496

euros. À titre d'exemple, plus de 3 millions pour les équipements de petite enfance et près de 3 millions pour les écoles.

Voilà pour cette délibération. Comme l'indiquait le Maire, il ne participe pas au vote, donc je prends le lead sur le sujet. Est-ce qu'il y a des interventions ? Oui.

**Mireille ESTIENNE** : Merci, Monsieur le Maire. Je voulais savoir si les budgets d'investissement qui n'étaient pas utilisés durant les conseils de quartier cette année seraient reportés pour l'année prochaine.

**Éric OFFREDO** : Sur les budgets d'investissement, je crois que oui. Je me retourne vers Bérangère, parce que je pense qu'on en a discuté.

**Bérangère AICHOUN BAPTISTE** : Oui, les budgets d'investissement des conseils de quartier et les budgets de fonctionnement sont reportés pour l'année prochaine.

**Éric OFFREDO** : C'est exceptionnel, pour m'être occupé de cette délégation pendant un temps. Normalement, il n'y a pas de report. Il se trouve que nous étions dans une année très particulière. Et du fait de cette particularité, il y a un report. Je le dis, parce que je sais qu'il y a des représentants des conseils de quartier dans la salle, ce qui vaut pour l'année 2022 ne vaudra pas pour les années suivantes. Entendez-le.

D'autres interventions ?

**Mireille ESTIENNE** : Néanmoins, nous nous abstenons. Indépendamment de cela, nous nous abstenons.

**Éric OFFREDO** : Donc je vais soumettre cette délibération au vote. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Donc l'opposition. Merci.

**POUR : 31 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 5 (4 ÉLUS DU GROUPE UDC13 (MME ESTIENNE, ET MM. LE, OLIVIER ET SHOUKRY) ET M. PENG)**

**MONSIEUR LE MAIRE NE PARTICIPE PAS AU VOTE.**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

### **Projets de délibération soumis pour avis**

#### **2021 SG 70 Adoption du nouveau document-cadre « Pacte parisien de la proximité »**

**M. LE MAIRE** : Nous allons poursuivre nos délibérations. Nous avons une grosse délibération pour commencer, la SG 70 qui est l'adoption du nouveau document-cadre « Pacte parisien de la proximité ». Il s'agit de tout le travail de déconcentration qui a été opéré sur la volonté de la Maire de Paris depuis le début de la mandature. Nous en voyons aujourd'hui la conclusion, en tout cas une étape très importante.

**Éric OFFREDO** : Merci, Monsieur le Maire. Je vais présenter ce document-cadre du « Pacte parisien de la proximité ». Je vous avais dit que je serais court, mais pour une fois, je vais être long, parce que c'est un document très important qui fixe les règles de fonctionnement, les répartitions de pouvoirs entre la mairie centrale et les mairies d'arrondissement avec un choix résolu de renforcer la proximité avec les habitants et ainsi d'adapter les décisions en réalité des territoires. Il est fait mention - si vous avez bien lu ce document - à plusieurs reprises de Big Bang de la proximité et son effet de bon terme, un démarrage à l'instant T et ensuite une extension qui sera à construire progressivement. Toutes les évolutions prévues dans ce « Pacte parisien de la proximité » s'appuient sur un double principe. D'une part, le

transfert d'un maximum de pouvoirs et de responsabilités dans le pilotage et la mise en œuvre de l'action municipale aux maires d'arrondissements et d'autre part, dans le maintien et dans le cadre de la loi de l'unité de Paris, d'égalité des territoires et de l'unité de la fonction publique parisienne. Donc il y a une subsidiarité qui est recherchée. À l'échelon central parisien de gérer les politiques publiques structurantes et à l'échelon de l'arrondissement de mettre en œuvre ces politiques avec efficacité, de par la proximité et la connaissance des spécificités du territoire. Sans revenir sur l'ensemble des démarches qui nous conduit à examiner ce Pacte aujourd'hui, sachez que la concertation a débuté dès la rentrée 2020, associant les différents services de la Ville, les mairies d'arrondissement, quelle que soit leur couleur politique d'ailleurs, pour aboutir au document qui nous est proposé aujourd'hui.

La Maire de Paris a souhaité que les organisations syndicales soient très régulièrement associées à cette démarche et ainsi, un comité de suivi des réformes a été mis en œuvre, ce qui a été soumis au Comité Technique du 11 octobre dernier et amendé sur proposition des organisations syndicales. Donc la Maire de Paris a défini les grands axes du Big Bang dont je vous parlais, le Big Bang de la proximité, affirmant son choix de l'arrondissement comme nouvelle échelle de référence pour l'ensemble de l'action municipale avec le déploiement simultané de plusieurs réformes qui sont déjà en cours.

- Une transformation de l'administration parisienne qui fera des maires d'arrondissement les pilotes de l'action sur leur territoire.
- Des réformes sectorielles dans les domaines de la propreté, de la réduction des déchets, de l'aménagement du cadre de vie, de la sécurité, du Paris de l'action sociale et de la santé pour rapprocher du terrain la mise en œuvre des politiques touchant au cadre de vie des habitants.
- Des nouveaux services d'hyper proximité pour construire la ville du quart d'heure.
- Et le renforcement de démocratie locale avec de nouvelles manières de participer, permettant aux habitants d'identifier clairement les responsabilités et de s'engager.

La première partie du « Pacte parisien de la proximité » affirme la place centrale de l'arrondissement dans la mise en œuvre de l'action municipale. Les projets et les priorités des maires d'arrondissement sont fixés dans une feuille de route d'arrondissement en lien avec les services et l'exécutif municipal et permettent d'avoir une vision opérationnelle et partager des attentes des maires d'arrondissement pour une plus grande efficacité des politiques publiques. Cette feuille de route sera le cadre de l'autorité fonctionnelle des maires d'arrondissement, établie avec les responsables territoriaux des services municipaux de l'arrondissement. Donc chaque service va définir ou a déjà défini un responsable territorial, chaque direction opérationnelle devant identifier un interlocuteur des mairies d'arrondissement. Les maires contribueront à l'évaluation de la mise en œuvre des priorités qui ont été définies aux responsables territoriaux dans le cadre de la feuille de route et une réunion a minima annuelle permettra aux maires d'arrondissement de faire un bilan de cette mise en œuvre. Les maires d'arrondissement, en lien avec les DGS, qui sont également pleinement associés à la procédure de recrutement des responsables territoriaux, seront des modalités détaillées dans le document-cadre.

Des dispositifs sont également mis en place pour développer une culture du territoire de l'arrondissement, ce qui n'est pas forcément évident dans l'administration parisienne. Donc avoir cette culture du territoire de l'arrondissement et pas seulement la culture de la Ville de Paris, avoir une culture plus territoriale, en cohérence avec cette culture parisienne auprès des responsables territoriaux. C'est véritablement nouveau, en tous les cas, cela existait déjà, mais c'est un affichage nouveau. L'exécutif reste également soucieux de valoriser, en terme de déroulé de carrière, les postes en arrondissement au cœur de ces dynamiques de proximité. Donc effectivement aller en arrondissement ne doit pas être dévalorisé, mais valorisé pour les agents.

La deuxième partie de ce pacte présente les grands axes des renforcements des moyens pour affirmer les maires d'arrondissement comme pilotes de l'action municipale sur le territoire. Parmi eux, les directions générales des services des maires d'arrondissement sont renforcées pour appuyer les maires dans une nouvelle responsabilité. Les directeurs généraux des services sont désormais positionnés comme de véritables secrétaires généraux d'arrondissement. Ils sont d'ailleurs rattachés, depuis le 1<sup>er</sup>

août dernier, au secrétariat général de la Ville. Ils pourront s'appuyer pour les seconder sur une généralisation des nouveaux DGA, chargés de l'entretien et de l'aménagement de l'espace public.

Pour information, le 13<sup>e</sup> arrondissement a déjà un DGA en charge de l'entretien et de l'aménagement de l'espace public depuis quelques semaines. Avec le rattachement également aux directions générales des directeurs du développement de la vie associative et citoyenne, et des agents de la Maison de la Vie Associative qui seront rattachés directement à la direction générale des services et pourront coordonner également l'action des conseils de quartier, des équipes de développement local, avec cette idée d'être, là aussi, plus proche du territoire et de faire vivre la démocratie locale et de favoriser l'engagement.

La troisième partie est importante. Elle présente les leviers d'action à la main des maires d'arrondissement pour que les priorités de terrain, qu'ils auront définies dans la feuille de route, soient mises en œuvre avec efficacité et réactivité.

Tous les outils seront donnés aux maires d'arrondissement pour la propreté, l'entretien de l'espace public et la réduction des déchets. C'était une attente de longue date. Cela recourt aux moyens donnés à l'arrondissement tant en régie qu'en prestation, qu'ils relèvent des divisions territoriales ou des directions centrales de propreté. Les maires d'arrondissement définiront leurs priorités d'action pour mettre en œuvre l'ensemble de ces moyens territoriaux, la mairie centrale appuyant ces actions territoriales. Ces priorités des maires d'arrondissement sont formalisées dans une feuille de route d'arrondissement, dédiée, établie en lien avec les divisions territoriales de propreté dans le cadre des orientations stratégiques parisiennes. Avec un doublement progressif des équipes d'urgences propreté, le Pacte prévoit également une enveloppe budgétaire territoriale dimensionnée selon l'intensité d'usage de l'espace public. Cette enveloppe sera communiquée aux maires d'arrondissement dès l'année 2022, et on sera attentifs à ce que cette enveloppe soit d'un montant nous permettant d'agir dans des conditions que nous souhaitons.

L'animation locale des territoires sera également renforcée. Le Pacte prévoit ainsi la mise en place, à partir de 2022, d'un fond d'animation locale sur le budget général destiné à subventionner des associations à vocation sociale et/ou concourant à l'animation locale dans les arrondissements. C'est complètement nouveau. Le Pacte prévoit également des dispositions renforçant le pilotage par les maires d'arrondissement des budgets d'intérêt local. Cela s'insère dans un contexte plus global de soutien aux investissements des mairies à travers, d'une part la reconduction du budget 2022 des crédits, des investissements d'intérêt local, et d'autre part, d'un financement désormais exclusivement par le budget général des projets du budget participatif. On avait une part de nos ILL, qui était prise par le budget participatif. Nous récupérons l'intégralité de ce budget d'investissement d'intérêt local et cela nous permettra d'augmenter nos marges de manœuvre dans les arrondissements.

Par ailleurs, ce nouveau document-cadre - et c'est ce que je disais en démarrant l'intervention - n'apporte pas de présentation de l'ensemble des dynamiques des territorialisations qui sont en cours dans les politiques publiques parisiennes, et notamment dans le cadre de l'action sociale. Il y aura effectivement un Paris de l'action sociale qui va être défini dans les mois qui viennent et qui permettra de compléter ce « Pacte parisien de la proximité ».

C'est un document-cadre particulièrement riche qu'il nous est proposé d'adopter aujourd'hui, qui fixe des règles qui avaient été fixées il y a maintenant 11 ans par la charte des arrondissements. On a une évolution qui est notable par rapport à cette charte des arrondissements. Je dirais même - si je fais un peu d'historique - un élu fraîchement élu en 2001, qui arriverait là et qui verrait cette charte aujourd'hui se dirait : « Il y a vraiment un monde. » Pour comparer la façon dont on pouvait travailler entre mairies d'arrondissement et Mairie de Paris il y a 20 ans et aujourd'hui, on a déjà fait un chemin très important, et ce chemin continue à aller vers plus de déconcentration, plus de territorialisation et permet de se rapprocher du citoyen. Je pense que c'est au bénéfice de tous. Merci beaucoup.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup, Éric. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce Pacte ?  
Wilfried BÉTOURNÉ pour commencer.

**Wilfried BÉTOURNÉ** : Oui, je vais dire deux mots au nom du groupe écologiste pour dire qu'on se réjouit de cette délibération et de ce « Pacte parisien de la proximité » qui va dans le bon sens. Éric, tu l'as très bien dit, la démocratie par ce pacte se rapproche des citoyens et des citoyennes. Il y a une meilleure responsabilisation des politiques publiques et une meilleure appropriation par les mairies d'arrondissement des politiques qui sont menées sur leur territoire, donc cela va dans le bon sens. On votera bien évidemment cette délibération. Merci.

**M. LE MAIRE** : Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? D'autres groupes, non ? Je n'en vois pas. On va la soumettre rapidement aux voix.

J'aimerais dire quand même deux mots. Je m'étais beaucoup mobilisé sur cette déconcentration. Derrière cette déconcentration, c'est un changement d'air. C'est important. Ce n'est pas la première phase de déconcentration. Éric OFFREDO l'a bien rappelé. Il y avait déjà eu une première phase de déconcentration assez importante menée par Bertrand DELANOË. J'avais eu l'occasion d'ailleurs d'y participer à l'époque. J'ai tenu ma place, aussi, évidemment pour cette nouvelle phase. Maintenant, effectivement, on sait comment marche la politique. Le pouvoir, ça se conquiert. Vous êtes dans cette salle de nombreux adjoints, donc ce sera aussi à vous de prendre les choses en main, de les faire avancer. Je pense que c'est un signal très important envoyé par la Maire de Paris. Cela reste un signal, même si les procédures évoluent et que la Maire de Paris avait dit qu'elle était très mobilisée sur ce sujet. Maintenant, ce sera aussi à nous de faire ce lien avec les services de la Ville et avec les adjoints parisiens correspondants. Mais cela va nous changer une partie du fonctionnement. Les choses étaient inégales selon les directions, selon les sujets abordés. Il y avait déjà eu beaucoup de progression sur pas mal de domaines. Il y a encore des choses à venir.

Tu parlais du social, et la Ville évidemment, étant aussi un département, a une part sociale très importante, sur laquelle aussi les choses ont avancé très fortement. J'ai eu l'occasion de regarder comment cela avait évolué ; visiblement, ce sera, là aussi, une évolution très lourde. L'idée, ce n'est pas simplement - quand je disais « le pouvoir se conquiert », il ne se conquiert pas pour nous. Il se conquiert au service et pour les habitants - les conseils de quartier en font partie évidemment - et plus largement pour pouvoir être plus réactif, plus en adéquation avec les envies, avec les projets tels qu'on les pressent au niveau local.

C'est une étape importante. Dans mon esprit, ce n'est qu'une étape, évidemment. Elle devra se concrétiser dans les faits. En tout cas, cela marquera effectivement la façon dont on fonctionne. Quand on se compare avec nos collègues de Marseille et de Lyon, on voit qu'on est déjà arrivés très loin, au niveau parisien, sur ce point.

S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je vais soumettre la SG 70 à vos voix. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Donc abstention de l'opposition. Elle est adoptée. L'unanimité moins ces abstentions, évidemment.

**POUR : 33 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 4 ÉLUS DU GROUPE UDC13 (MME ESTIENNE ET MM. LE, OLIVIER ET SHOUKRY)**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

**2021 DILT 8 Convention d'occupation domaniale relative à l'installation et l'exploitation de photocopieurs et de cabines photographiques dans les mairies d'arrondissement et à la direction de l'Urbanisme**

**M. LE MAIRE** : Éric OFFREDO poursuit avec la DILT 8. On est sur des choses moins majeures, même si c'est un service aux habitants du 13<sup>e</sup> qui est utile.

**Éric OFFREDO** : Oui. C'est la convention d'occupation domaniale relative à l'installation et l'exploitation de photocopieurs et de cabines photographiques. Nous en avons deux en bas à la mairie.

Je vais être très rapide. La convention prend fin le 21 novembre 2021. Je vous passe tout le détail, mais avec la crise sanitaire, des remises ont été faites. L'idée, c'est de repartir sur un an avant de faire un marché qui sera de plus longue durée et qui sera relancé l'année prochaine. Une proposition a été remise par la société SAS Photomaton, qui est la compagnie qui était déjà en charge du marché, actuellement sortante. Elle fixe une redevance trimestrielle, qui est égale à 500 euros par appareil et 15 % du chiffre d'affaires trimestriel hors-taxes réalisé au titre de l'exploitation.

**M. LE MAIRE** : Merci. Y a-t-il des demandes d'interventions ? Je n'en vois pas. DILT 8, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

**POUR : 37 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**2021 DLH 330 Demande de garantie d'emprunt pour la réalisation d'un programme de rénovation par la RIVP aux 8 rue Guyton de Morveau (13<sup>e</sup>) – Garantie des prêts par la Ville (1 220 000 euros)**

**M. LE MAIRE** : Nous passons à la DLH 330. On passe à un autre sujet. Il s'agit d'une garantie d'emprunt pour un programme de rénovation.

**Éric OFFREDO** : Oui, il s'agit d'une délibération très technique, puisqu'il s'agit du programme 8 rue Guyton de Morveau. Le bailleur souhaite souscrire de nouveaux prêts auprès de la CDC pour boucler le flanc de financement et il a besoin de la garantie de la Ville. Les prêts avaient été passés en 2014. Donc ils sont à la fois caducs et à la fois il y a une hausse des matières premières qui nécessitent de revaloriser. La livraison d'ailleurs de ces bâtiments, on arrive à la fin, est prévue pour la fin 2021. La garantie d'emprunt s'élève à 1 220 000 euros.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Donc DLH 330, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

**POUR : 37 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**2021 DVD 99 Association Syndicale Libre des Olympiades, ASLO (13<sup>e</sup>). Convention pour la participation au titre des charges de fonctionnement des espaces ouverts au public pour 2021**

**M. LE MAIRE** : DVD 99. Cela fait toujours plaisir de la revoir passer, même si c'est le cas chaque année. C'est la subvention pour l'Association Syndicale Libre des Olympiades, c'est-à-dire le fonctionnement et les investissements aux Olympiades.

**Éric OFFREDO** : Exactement. Il s'agit de la convention. Chaque année, nous attribuons un montant d'ailleurs est identique, il est au taquet de ce qui est décidé et il est le même qu'en 2018, 2019 et 2020, c'est-à-dire 700 000 euros. Je vais revenir rapidement dessus. Il s'agit de participer, pour la copropriété horizontale, d'avoir une intervention publique. Donc un dispositif partenarial a été mis en place dès 2004 avec une convention-cadre pluriannuelle. Ça a été prolongé plusieurs fois. Cette convention-cadre a aussi

permis la mise en œuvre d'un programme partenarial d'études et de travaux pour l'amélioration du site. Donc il est prévu effectivement de contribuer, chaque année, à l'ASLO pour les charges d'entretien courantes, à la fois sur l'espace dalle et à la fois sur les voiries souterraines, sans que la subvention puisse excéder 80 % des dépenses éligibles, bien évidemment, puisqu'on est dans le cadre d'une copropriété privée. Merci.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes intervention sur la DVD 99 ? Il n'y en a pas. Ah si, pardon. Excusez-moi, M. SHOUKRY. Je n'avais pas vu votre main levée. Je vous en prie.

**M. SHOUKRY** : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Je souhaitais saluer la qualité de gestion et de prospective réalisées par l'ASLO, par l'intermédiaire de son président, Emmanuel COMPAIN. Je souhaitais également savoir si la problématique des canalisations serait abordée ailleurs que dans cette convention, car nous avons été sollicités, l'an dernier, ou en tout cas alertés, sur la vétusté des canalisations qui sont sous cette dalle et nous souhaiterions éviter d'avoir de gros soucis avec des résidents qui ne pourraient pas payer les charges nécessaires à la rénovation de ces infrastructures.

**M. LE MAIRE** : Pas d'autres demandes d'intervention ? Je laisse la parole à Éric OFFREDO.

**Éric OFFREDO** : Oui, là effectivement, il s'agit d'investissement. Ce sont des choses qui doivent se discuter au coup par coup. On n'est plus sur l'enveloppe de fonctionnement habituel. On est en dehors de la délibération. Mais effectivement, ce sont des choses qui sont regardées.

**M. LE MAIRE** : Merci. Je vais donc soumettre la DVD 99 aux voix du Conseil. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? L'unanimité. Je vous en remercie.

**POUR : 37 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**2021 DU 139 DUP Secteur Olympiades (13<sup>e</sup>) – accès rue Regnault – 20-30 avenue d'Ivry / 120-122 rue Regnault (13<sup>e</sup>) – Levée de la réserve figurant dans le rapport du commissaire enquêteur**

**M. LE MAIRE** : Nous restons aux Olympiades. Nous passons à la DU 139, cette fois-ci pour une opération lourde, en dehors de la copropriété de l'ASLO. C'est une autre copropriété. Il s'agit de l'accès Regnault, c'est-à-dire l'accès à côté de la tour Tokyo, qui donne vers le centre commercial Masséna 13.

**Éric OFFREDO** : Je vais vous raconter un peu tout cela. Je vous ai fait distribuer pour que vous ayez une idée de quoi on parle. Effectivement, l'accès devant la tour Tokyo est projeté. Tout cela vient d'une rencontre que nous avons eue avec à la fois l'ASLO, parce que l'ASLO est un peu concerné, avec le conseil syndical de la tour Tokyo, avec la galerie commerciale Oslo, pour l'aménagement de cette entrée qui est effectivement devant Tokyo et qui n'appartient pas au territoire à proprement dit de l'ASLO. Mais on est en limite pour pouvoir faire un aménagement, parce qu'effectivement, cette entrée, pour qui l'a empruntée, se rend bien compte qu'elle dysfonctionne complètement. Donc c'est un processus long. On a commencé en 2017 et on propose un aménagement avec la création de deux escaliers, la démolition et la reconstruction d'un local commercial dans l'alignement sur l'avenue d'Ivry. Toutes les réflexions ont été faites. La procédure d'expropriation a été menée. Il y a eu une enquête parcellaire qui a été faite. Là, il s'agit d'examiner les remarques et faire la levée de la réserve par rapport aux remarques du commissaire-enquêteur. Il y avait trois remarques.



- Une première observation du commissaire-enquêteur qui était la demande du syndicat de copropriété de conserver la propriété d'un ensemble technique, d'équipements techniques, tels que les dispositifs d'adduction d'eau et d'égout.
- La deuxième observation, c'était sur la formalisation de l'accord de principe entre la Ville de Paris et le syndicat de copropriété de la tour Tokyo au sujet de la rétrocession de la Ville d'une emprise nécessaire à un projet de résidentialisation.
- Enfin, la troisième observation porte sur les mesures prévues concernant la poursuite et la pérennisation d'exploitation commerciale du commerce qu'il est prévu de démolir, le commerce Paris Gel.

Le rapport est assorti d'un avis favorable avec une réserve : que soit exclu de l'emprise expropriée le volume correspondant aux équipements techniques situés en sous-sol de la copropriété tour Tokyo ainsi que le local en rez de voirie. C'est assez technique comme délibération.

La deuxième réserve émise par le commissaire-enquêteur paraît devoir être retenue dans la mesure où la Ville de Paris n'a pas vocation à gérer l'entretien des réseaux privatifs à vocation pérenne. Donc il convient de donner une suite favorable à la réserve du commissaire-enquêteur, de sorte que le périmètre de l'expropriation comprendra les emprises suivantes :

- En rez de voirie, un local commercial de 863 m, destiné à une démolition-reconstruction.
- Une partie des parties communes de la copropriété de la tour Tokyo, d'une surface de 171 m<sup>2</sup>.
- Au niveau de la dalle basse, une partie des locaux occupés par les CPAM, de 95 m<sup>2</sup> à usage de bureaux, et la totalité du parvis correspond à la toiture du commerce Paris Gel d'une superficie de 888 m<sup>2</sup>, et un volume d'air en surplomb de la rue du Disque, d'une surface de 155 m<sup>2</sup>.
- Au niveau de la dalle haute, un volume d'air en surplomb de la rue du Disque, parties communes de l'ASLO, une surface de 110 m<sup>2</sup> et deux emprises de 29 et 12 m<sup>2</sup> respectivement, correspondant à la toiture des locaux de la CPAM et constituant une partie commune.

Les éléments suivants peuvent être apportés, la rétrocession au syndicat de copropriété - donc cela, j'en ai parlé - d'une parcelle au droit de la tour Tokyo d'une superficie d'environ 215 m<sup>2</sup> et du devenir du commerce de Paris Gel, une transaction amiable sera recherchée avec l'exploitant actuel en vue de déterminer les modalités de son indemnisation.

J'ai essayé de vous faire court.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Je vais rajouter juste quelques phrases, non pas pour faire long, mais pour dire que nous discutons en ce moment de deux opérations disjointes. Celle-là, qui est portée par la Ville de Paris directement, qui est la rénovation de cet escalier des Olympiades... Effectivement, tu as dit « dysfonctionnant », je crois que c'est édulcoré. Il y a la rampe « handicapés » qui n'est plus aux normes, en dehors de son aspect esthétique. Mais il y a surtout les escaliers qui sont des éléments permanents, compliqués à entretenir, et à garder dans un état ne serait-ce que correct. Il y a cette opération qu'a décrite Éric OFFREDO, puis il y a d'autres opérations de l'autre côté de la tour Tokyo. Puisque, comme vous le savez, la SNCF a décidé de se désengager de toute emprise de la gare des Gobelins, et il s'agit de la mutation du site avec une question lourde posée à tout le monde - nous évidemment, mais plus largement aux habitants des Olympiades et du quartier. On a fait en sorte que les porteurs de projets qui ont été désignés par la SNCF puissent rencontrer tous les intervenants, l'ASLO pour commencer, mais également tous les autres intervenants, pour savoir si on termine la dalle des Olympiades et qu'on bouche cette espèce de béance qui pose beaucoup de nuisances, parce que c'est un ballet de camions permanent, et évidemment la terminaison de cette dalle des Olympiades serait financée par des constructions nouvelles. C'est donc un questionnement lourd, intéressant en soi, mais plus lourd. En ce moment, on est en train de présenter les deux projets aux habitants, celui-là, mais qui avait été largement présenté notamment aux habitants de la tour Tokyo, parce qu'ils sont directement concernés, mais l'autre également, et le faire plus largement auprès à la fois des associations de commerçants, de l'ASLO, des différentes copropriétés et puis plus largement des riverains. Déjà, réalisons celle-là. Et l'autre fera l'objet, si elle est lancée, d'une enquête publique disjointe, comme l'enquête publique qui a eu

lieu pour cette parcelle et là, cela donnera l'occasion du positionnement des uns et des autres et puis surtout, cela se fera sous le contrôle d'un commissaire-enquêteur. Désolé d'être un peu long, mais c'est quand même assez complexe, pour comprendre. On est en train de tourner autour des Olympiades. On a déjà fait les rénovations de pas mal d'entrées qu'on a largement financées côté Ville de Paris. Là, on est sur une partie plus complexe techniquement, plus lourde aussi. Mais cela donnerait une ouverture des Olympiades vers le Sud, où sont concentrés les principaux transports en commun, tramway, métro, et d'une certaine manière, il s'agirait de poursuivre ce qui avait été prévu au point de départ d'ailleurs, puisque le projet s'était arrêté en cours de route pour les Olympiades.

S'il n'y a pas de demandes d'intervention, je fais voter, mais il y a peut-être des élus qui souhaitent s'exprimer sur cette délibération ? Je n'en vois pas. Je vais la faire voter tout de suite. DU 139, qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Une abstention. Je vous remercie. Donc unanimité moins une abstention.

**POUR : 36 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 1 (M. PENG)**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

<b>2021 DLH 200 Réalisation, 11 rue Bourgon (13<sup>e</sup>) d'un programme de construction de 5 logements sociaux (PLS) par Elogie-Siemp – Subvention (126 853 euros)</b>
--

**M. LE MAIRE :** Nous passons à la DLH 200. On est sur quelque chose de plus modeste, puisqu'il s'agit de produire 5 logements intermédiaires. Toujours Éric OFFREDO.

**Éric OFFREDO :** Malgré tout, 5 logements. Quand même, ce n'est pas rien.

Juste pour revenir sur la délibération précédente, je suis à disposition du conseil de quartier pour venir présenter cela dans une réunion prochaine, Marie-Pierre.

Sur la DLH 200, donc la réalisation d'un programme de construction de 5 logements sociaux, 11 rue Bourgon, c'est une opération de réhabilitation lourde préservant l'enveloppe du bâti. C'est un immeuble de 16 logements. C'était 16 logements qui avaient fait l'objet d'un arrêté d'insalubrité en 2015, qui s'inscrit dans la programmation de la SOREQA et d'Elogie-Siemp. On restructure 16 petits logements en 5 logements qui ne seront pas énormes non plus. Donc vous imaginez que les 16 logements étaient vraiment tout petits. Quand on dit « logement », c'était plutôt « pièce ». Donc curage, réfection du bâti, rénovation des parties communes, isolation thermique par l'intérieur ou l'extérieur suivant les façades, réfection de la couverture et remplacement des menuiseries. Il y aura également une toiture végétalisée et un local de 54 m<sup>2</sup> sera créé en rez-de-chaussée. Le programme est évalué à un 1 827 728 euros. La subvention de la Ville est de 126 853 euros. Pour cela, 2 logements sur les 5 seront réservés pour la Ville. Merci.

**M. LE MAIRE :** Donc des logements intermédiaires pour la classe moyenne. C'est bien. On aboutit, quand même dans le quartier Moulin-de-la-Pointe, qui revenait de loin - je l'ai connu quand j'étais élève à George Sand, il y avait quand même beaucoup de bâtiments insalubres à l'époque. Là, on arrive à traiter les derniers immeubles qui étaient encore très problématiques.

Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération ? Je n'en vois pas.

Donc DLH 200, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Vous vous absteniez, d'accord. Il aurait été intéressant de savoir pourquoi, mais l'opposition s'abstient.

**POUR : 33 VOIX**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 4 ÉLUS DU GROUPE UDC13 (MME ESTIENNE, M. LE, M. OLIVIER, M. SHOUKRY)

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

**2021 DLH 225 Réalisation 14-16 rue Domrémy (13<sup>e</sup>) d'un programme de rénovation de 25 logements sociaux par HSF. Subvention (210 960 euros)**

**M. LE MAIRE** : On passe à la DLH 225. Cette fois-ci, il s'agit de la rénovation de logements par une filiale de la RIVP.

**Éric OFFREDO** : Oui. Il s'agit de rénovations 14-16 rue Domrémy, de 25 logements sociaux par HSF. Rénovation énergétique d'un immeuble des années 1980. C'est une rénovation complète avec l'intervention sur l'ensemble des composants, l'amélioration de la performance énergétique et de la qualité de vie. Des gains escomptés sur les émissions de gaz à effet de serre de l'ordre de 61 %. En plus de cette rénovation énergétique, il y a également la rénovation des parties communes d'accessibilité, l'amélioration du contrôle d'accès, l'amélioration de la sécurité incendie et électrique de l'immeuble. Le coût du programme est estimé à 1 201 708 euros. Il y a deux subventions de la Ville pour un montant de 210 960 euros. Merci.

**M. LE MAIRE** : Merci. Des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Donc DLH 225, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée.

POUR : 37 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2021 DLH 286 Réalisation, 72 avenue des Gobelins (13<sup>e</sup>) d'un programme de rénovation de 22 logements sociaux par I3F – Subvention (191 520 euros)**

**M. LE MAIRE** : DLH 286, un autre programme de rénovation.

**Éric OFFREDO** : On est toujours dans la rénovation. Il s'agit cette fois-ci d'un programme de rénovation de 22 logements au 72 avenue des Gobelins par I3F. Rénovation énergétique, là aussi, dans un immeuble post-haussmannien pour les travaux complets permettant d'espérer des gains en matière d'émission de gaz à effet de serre de 60 à 70 %, avec une isolation thermique par l'extérieur et là aussi, aménagement des halls, amélioration des parties communes, amélioration des contrôles d'accès et aménagement de la cour principale pour y mettre un local à vélos. Le coût du projet est de 1 656 393 euros. La subvention de la Ville de Paris est de 191 520 euros.

**M. LE MAIRE** : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Toujours pas. Donc DLH 286, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

POUR : 37 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2021 DLH 171 Réalisation 10 place d'Italie (13<sup>e</sup>) d'un programme d'acquisition-amélioration de 9 logements sociaux (5 PLAI et 4 PLS) et 14 logements à loyer abordable par la RIVP – Subvention (390 910 euros)**

**M. LE MAIRE** : Cette fois-ci, on passe à une acquisition-amélioration, donc de fait une rénovation, mais aussi avec une acquisition par la RIVP, au nom de la Ville de Paris, toujours.

**Éric OFFREDO** : C'est une acquisition-réhabilitation-rénovation, tout cela en même temps, 10 Place d'Italie. C'est l'amélioration de 9 logements sociaux, 5 PLAI et 4 PLS, et 14 logements à loyer abordable. C'est une suite qui est donnée à la délégation de préemption à la RIVP, qui avait été donnée en juin 2021. L'immeuble est de bonne qualité avec des façades ornementées. De toute façon, Place d'Italie, les immeubles sont de belle facture. Un bon état général. Pas de gros travaux nécessaires. Néanmoins, des travaux de reprise sur les parties communes sont prévus et un local pour les ordures ménagères sera créé. L'opération est mixte avec l'intégration de 14 logements à loyer abordable. Le loyer abordable, c'est 20 euros du mètre carré annuel... mensuel. Annuel, non. Mensuel ! C'était très abordable, annuel ! Un local d'activité de 270 m<sup>2</sup> sera fait pour compléter l'opération. Le coût total de cette opération est évalué à 14 293 252 euros. La subvention de la Ville est de 390 910 euros. Cette subvention nous permettra de bénéficier de 3 PLAI et de 2 PLS. Et la Ville de Paris accorde également sa garantie sur les prêts.

**M. LE MAIRE** : Au passage, cela évite une vente à la découpe, ce qui aurait été extrêmement désagréable pour les locataires actuels.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Marie-José RAYMOND-ROSSI.

**Marie-José RAYMOND-ROSSI** : Je voudrais préciser que les 5 PLAI, c'est pour maintenir dans les lieux des locataires, qui relèvent de la loi de 48.

**M. LE MAIRE** : En effet. Donc l'avantage, c'est que quand on prend en main un immeuble de ce type, on peut installer les choses en fonction des occupants actuels et éviter qu'ils soient en difficulté. Cela permet de garder les locataires actuels qui n'auraient pas bénéficié de la loi de 48 ad vitam aeternam.

Pas de demandes d'intervention ? Je vais faire voter cette délibération, DLH 171. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? L'opposition vote contre. Qui s'abstient ? Je n'en vois pas.

**POUR : 33 VOIX**

**CONTRE : 4 ÉLUS DU GROUPE UDC13 (MME ESTIENNE ET MM. LE, OLIVIER ET SHOUKRY)**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

**M. LE MAIRE** : Donc vous voyez, on continue, à marche forcée, les rénovations du 13<sup>e</sup>. Encore quatre beaux projets de rénovation de divers ordres, mais cela permet de traiter des immeubles et des groupes d'immeubles à chaque fois. Donc on avance toujours à bon train.

**2021 DPE 53 Dévoisement des ouvrages d'assainissement à Place d'Italie pour la mécanisation des sorties de la station de métro Place d'Italie - Avenant n°1 à la Convention avec la RATP**

**M. LE MAIRE** : Je passe la parole à Antoine GUILLOU. Il s'agit de la Place d'Italie. Cela concerne tout le 13<sup>e</sup>. Il s'agit de l'arrivée de la mécanisation, mais avant, il faut traiter les ouvrages d'assainissement.

**Antoine GUILLOU** : Absolument. Merci, Monsieur le Maire. Donc effectivement, une délibération qui concerne la place d'Italie et les travaux de mécanisation qui sont actuellement en cours, entrepris par la RATP. Le déroulé des travaux a mis au jour - comme c'est parfois le cas lors de pareils chantiers - la

nécessité de faire des travaux sur le réseau d'assainissement, qui n'étaient pas prévus en tant que tels - en tout cas dans cette configuration - au départ. Ce sont les travaux qui ont conduit à le constater et donc qui nécessitent de faire un avenant à la convention entre la Ville de Paris et la RATP pour que les travaux de modification du réseau d'assainissement, qui doivent être faits pour permettre la réalisation de la mécanisation, soient faits par la Ville de Paris, mais aux frais de la RATP.

**M. LE MAIRE** : Merci. C'est une bonne nouvelle qu'on arrive à cette mécanisation, qui était très attendue par les usagers du métro, vu le nombre d'échanges qu'il y a aussi au niveau de la Place d'Italie, entre le bus et le métro. C'est vraiment très attendu.

Des demandes d'intervention sur cette délibération ? Je n'en vois pas. Donc DPE 53, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, bien sûr. Je vous en remercie.

**POUR : 37 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

<b>2021 DVD 95 Plan Vélo. Approbation du plan d'actions 2021-2023 et demande des subventions correspondantes auprès de la RIF</b>
---

**M. LE MAIRE** : On passe à la DVD 95, avec une subvention de la Région Île-de-France, qu'il nous faut adopter pour le Plan vélo.

**Antoine GUILLOU** : Absolument. Une délibération qui est la délibération support du Plan Vélo de la Ville de Paris, notamment pour les trois années à venir, mais il vise évidemment au-delà du mandat. Le Plan Vélo comporte beaucoup de dimensions : la création de nouveaux axes cyclables dans le 13<sup>e</sup>. Je citerai notamment la question de la pérennisation de la piste cyclable de l'avenue d'Ivry. Alors pérennisation, pas forcément en l'état bien entendu, puisqu'il y aura des discussions dans le processus d'évaluation que j'avais annoncé avec le Maire lors de la création de cette piste. Il y aura aussi le projet de piste du boulevard de l'Hôpital, donc des grands axes cyclables. Je n'en cite là que quelques-uns qui font partie du Plan Vélo. Il y a pour cela – effectivement, c'est l'objet de la délibération - nécessité d'autoriser la Ville à demander un certain nombre de subventions auprès de la Région Île-de-France et puis, il y a d'autres aspects dans le Plan Vélo qui s'inscrivent dans cette politique cohérente en faveur du vélo, des mobilités douces que la Ville compte emmener avec des actions d'éducation au vélo pour les plus jeunes. Des actions aussi de sécurisation d'un certain nombre de carrefours, puisqu'évidemment, la cohabitation des mobilités à Paris, dans un espace public qui est contraint, nécessite de pouvoir intervenir sur un certain nombre de carrefours. Et aussi un certain nombre d'interventions plus petites, dans leur ampleur, mais qui sont tout aussi importantes pour permettre le bon développement du vélo. Je pense évidemment à ce qui est stationnement vélo, arceaux vélos, etc. qui sont aussi couverts par le Plan. Mais le principal objet de la délibération, c'est d'autoriser la Ville à demander des subventions.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup, Antoine GUILLOU.  
Je vous en prie, Monsieur SHOUKRY. Vous avez la parole.

**Habib SHOUKRY** : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Je salue cette initiative de faire appel à la Région pour demander une subvention, et je souhaitais revenir sur deux aménagements dont vous venez de parler. C'est vrai que la piste du boulevard de l'Hôpital est très attendue. C'est donc une bonne nouvelle. Concernant les aménagements de l'avenue d'Ivry, je souhaitais saluer le fait qu'il y a eu une concertation avec les commerçants, la mairie et que, effectivement, le tracé puisse être soumis à une évolution, notamment près de la Porte d'Ivry.

Concernant les futurs projets, je souhaitais juste attirer votre attention. C'est que la suppression des places de stationnement en surface - quand il existe des parkings en souterrain - est une idée intelligente, mais il est quand même nécessaire d'être vigilant pour trois publics : pour les livraisons, pour les personnes handicapées et pour les places permettant des arrêts minute pour les commerces. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci. Antoine GUILLOU vous répond.  
Pardon, il y avait une autre demande de parole. Allez-y, Monsieur PENG.

**Chang Hua PENG** : Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, je salue, bien évidemment, le Plan Vélo. Je trouve que cela va dans le bon sens, et toutes les initiatives qui sont apportées. Simplement, je voulais poser une question, parce que vous avez parlé d'éducation en vélo, etc. Actuellement, on nous rapporte beaucoup d'incivilités de la part des conducteurs de vélo, notamment les piétons qui se retrouvent aujourd'hui...

**M. LE MAIRE** : Cela peut arriver en effet.

**Chang Hua PENG** : Situation un peu difficile. Des accidents ont eu lieu, même dans le 13<sup>e</sup> arrondissement. Je voulais savoir qu'elles étaient les initiatives de ce côté-là. Est-ce qu'il y a quelque chose qui est fait dans le Plan Vélo, sans parler de verbalisation évidemment ? Mais savoir s'il existe quelque chose sur le civisme des cyclistes. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Toujours Antoine GUILLOU pour répondre aux deux interventions.

**Antoine GUILLOU** : Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Merci, Monsieur SHOUKRY et Monsieur PENG. On peut parler de verbalisation, je vais en parler d'ailleurs.

Monsieur SHOUKRY, je vous remercie pour vos propos sur le Plan Vélo. En l'occurrence, le réseau se fait aussi avec une vision sur le réseau cyclable au-delà de Paris, et donc aussi en lien avec ce qui est pensé dans les autres communes et au sein de la Région Île-de-France, et cette délibération le matérialise aussi. Sur le point que vous évoquiez, la question des places de stationnement pour les personnes à mobilité réduite, la question des places de livraison, tout à fait. D'ailleurs, l'objectif - mais qui est un objectif qui n'est pas pour supprimer des places de stationnement en soi, c'est pour pouvoir effectivement dédier l'espace public ainsi libéré à d'autres objectifs tels que la création, par exemple, de pistes cyclables, mais pas seulement... Il s'agit aussi de pouvoir végétaliser. Les places de stationnement recèlent un potentiel de végétalisation. C'est notamment tout l'objet de la démarche de votre quartier. Mais si le nombre de places de stationnement classiques est amené à diminuer, en revanche, le nombre de places de livraison va augmenter dans les objectifs que se fixe la Ville de Paris à l'échelle de la mandature. De même, nous avons évidemment aussi cette réflexion sur les places à mobilité réduite, qui ne sont pas supprimées. Lorsqu'elles peuvent être déplacées, elles sont recrées à un autre endroit, éventuellement, mais en essayant de s'assurer évidemment qu'elles continuent à répondre au besoin pour lequel elles avaient été créées. Et nous en créons, évidemment, de nouvelles lorsque nous avons des demandes de la part d'usagers.

Pour répondre à Monsieur PENG sur la question de l'éducation au vélo, effectivement, j'ai évoqué le fait que le Plan Vélo prévoit des subventions à diverses associations qui interviennent en faveur de la promotion du vélo, mais aussi de l'éducation au « savoir rouler », pour reprendre les mots d'un de mes collègues. Par ailleurs, sur les incivilités que vous évoquez - et je pense que, malheureusement, à Paris, elles sont le fait de toutes les catégories d'usagers de l'espace public, et cela, c'est malheureusement ce que nous pouvons constater et déplorer. La police municipale parisienne, dont la création officielle date d'il y a tout juste quelques semaines, est mobilisée, bien sûr. Elle l'a déjà été. Le Maire s'en était fait l'écho régulièrement pour verbaliser y compris des cyclistes qui contreviennent aux règles, évidemment.

Puisque la hiérarchie des usagers de l'espace public est très claire. C'est évidemment aux usagers les plus vulnérables d'être prioritaires, en l'occurrence les piétons, et les plus vulnérables d'entre eux, bien sûr, et ensuite, une gradation par degré de vulnérabilité. Ensuite, les mobilités douces, ensuite, les automobilistes. Donc c'est bien cette hiérarchie-là qui doit être respectée, à la fois dans les aménagements de l'espace public et à la fois dans la verbalisation, si besoin il doit y avoir.

**M. LE MAIRE** : Pour rajouter deux mots, puisque dans le cadre de la déconcentration et la création de la police municipale - qui est maintenant sous notre responsabilité, en tout cas en partie, au niveau des mairies d'arrondissement - j'ai beaucoup insisté ces derniers temps, avant même la création de la police municipale d'ailleurs, pour qu'on fasse des opérations, notamment sur le respect des trottoirs et les circulations intempestives sur les trottoirs, le respect des passages piétons et le respect des sens interdits, qui est un sujet plus automobiliste évidemment que cycliste, puisqu'il y a un certain nombre de sens interdits qui n'étaient pas du tout respectés, et c'était franchement dangereux. On va continuer les opérations de ce type, de manière très déterminée.

Pour ce qui est ensuite en dehors de la circulation sur les trottoirs, mais quand on regarde l'accidentologie, elle est, pour l'essentiel, issue des véhicules motorisés, les deux-roues et les automobiles, simplement parce qu'ils vont plus vite. C'est à tempérer, mais la corrélation vitesse/accident est quand même très forte et reste très forte. Il n'empêche que sur les trottoirs, les piétons doivent pouvoir circuler tranquillement sans avoir à regarder à 360 degrés autour d'eux. Donc on continuera ces opérations de manière forte.

Je vais faire voter la DVD 95, pour revenir à cette subvention à la Région Île-de-France. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Une partie de l'opposition s'abstient, une partie vote pour, c'est cela ? Vous avez noté ?

**POUR : 35 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 2 ÉLUS DU GROUPE UDC13 (MME ESTIENNE ET M. LE)**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

<b>2021 DPSP 4 Subventions (709 340 euros), conventions et avenants aux conventions avec 26 associations dans le cadre de la politique parisienne de prévention de la délinquance et de la récidive</b>
---

**M. LE MAIRE** : Nous allons passer à la DPSP 4. Cela me permet d'ailleurs d'excuser Béatrice PATRIE qui a eu un accident cet été, qui s'est avéré plus complexe que ce qui était au début envisagé pour son traitement, et donc elle est actuellement immobilisée. Comme elle a un problème de mobilité, elle se fait soigner en province, ce qui explique aussi qu'elle ne soit pas parmi nous. On lui souhaite un prompt rétablissement.

Entre-temps, pour cette délibération, c'est Rym KARAOUN GOUEZOU qui la présente.

**Rym KARAOUN GOUEZOU** : Merci, Monsieur le Maire. La délibération DPSP 4 a pour objet le soutien à la mise en œuvre d'actions s'inscrivant dans le champ de la prévention de la délinquance, de la récidive et de la radicalisation, ainsi que de la protection de la sûreté dans le cadre de la politique parisienne prévue par le Contrat Parisien de Prévention et de Sécurité.

Le 13<sup>e</sup> bénéficie, comme tous les arrondissements, de subventions accordées à l'échelle parisienne, comme la Mission Locale, les associations d'accompagnements vers l'insertion professionnelle des jeunes, etc. Pour le 13<sup>e</sup> plus spécifiquement, l'association Deuxième groupe d'intervention, qui s'est installée récemment dans un local de L'Escale au sein de la résidence de l'Amiral Mouchez, bénéficie pour la première fois d'une proposition de subvention de la DPSP dans le cadre de son projet d'associer de façon dynamique les jeunes du quartier aux propositions de l'association, par l'organisation

notamment d'apéros ados, rendez-vous hebdomadaire ou la mise en place d'un atelier chant ou d'un atelier théâtre. Le travail de cette association a été salué par l'ensemble des partenaires lors du dernier comité de pilotage du local de L'Escale, la CAF, les directions de la Ville, notamment la DDCT, etc.

Ce quartier est un quartier sensible au regard des problématiques de rixe. La présence de cet acteur est très importante et bénéficie à tous. Le montant de cette subvention pour l'association n'est que de 1 000 euros.

**M. LE MAIRE** : Merci. J'espère qu'avec cet argent, ils feront avancer les choses. C'est une petite subvention, après une belle explication, mais il y a d'autres actions, je vous rassure. C'en était une parmi d'autres.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Donc DPSP 4, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

**POUR : 37 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA L'UNANIMITÉ**

<b>2021 DEVE 100 Appel à projets Paris SEME - Subventions en investissement aux acteurs économiques parisiens de l'agriculture durable de proximité</b>
---

**M. LE MAIRE** : Nous passons à la DEVE 100. C'est Nathalie LAVILLE qui la rapporte. Il s'agit d'agriculture durable de proximité, on va dire agriculture urbaine, soyons fous.

**Nathalie LAVILLE** : Exactement. Merci. Comme vous le savez, l'agriculture urbaine est aujourd'hui devenue un véritable enjeu, tant pour développer les circuits courts dans l'alimentation des citoyens que pour favoriser une alimentation de qualité, aider à l'émergence d'une ville plus résiliente sur le plan environnemental ou encore pour sensibiliser et soutenir la formation des jeunes ou des moins jeunes aux métiers de l'agriculture.

Pour répondre à ces enjeux, la Ville de Paris a lancé en juin 2021 l'appel à projets Paris SEME, visant à soutenir, au travers de subventions en investissement, les projets qui relèvent des secteurs de la production agricole primaire, de la transformation et de la commercialisation de produits agricoles ou de l'aquaculture. 19 projets sur les 27 qui avaient été déposés ont été retenus pour un montant total de 707 300 euros.

Dans le 13<sup>e</sup> ont été retenues « Les Fourmis qui jardinent » pour une subvention d'investissement de 23 200 euros. Il s'agit d'installer une serre sur le site de la ferme Dunois, qui est installée sur le toit d'une école, afin de produire des plants dans le cadre d'un projet de pépinière de quartier, et d'Urbanescence pour une subvention d'investissement de 9 700 euros, qui est une association qui a développé, sur le tronçon de la Petite Ceinture, le projet 13'Infuz, qui est un projet de production et de confection de tisanes locales, sans intrants, cultivées à la main, mais qui est aussi un lieu d'accueil et de sensibilisation à la biodiversité urbaine et à la transition écologique des territoires. Merci.

**M. LE MAIRE** : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Apparemment non. Donc la DEVE 100, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, je vous en remercie.

**POUR : 37 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**



**2021 DAE 123 Conventions et subventions de fonctionnement (553 300 euros) et d'investissement (282 000 euros) à 22 projets lauréats portés par 15 structures candidates à l'appel à projets « Paris Fertile 2021 »**

**M. LE MAIRE** : Nous restons dans le même domaine, mais cette fois-ci, c'est Alexandre FLORENTIN qui la rapporte. La DAE 123, sur des projets lauréats sur le « Paris Fertile ».

**Alexandre FLORENTIN** : Merci, Monsieur le Maire. Je vais commencer par un chiffre que j'ai trouvé intéressant dans la délibération : 3 000. C'est le nombre d'emplois qu'on pourrait créer pour des Parisiens, Parisiennes dans l'agriculture durable ancienne au cours des 10 prochaines années. Une fois qu'on a ce chiffre, on a quand même besoin d'une opération, en l'occurrence du type « Paris Fertile » pour accompagner les Parisiennes et Parisiens qui souhaitent aller vers ces emplois.

Dans cette délibération, vous avez 22 projets portés par 15 structures, qui ont été retenus. Pour ce qui concerne notre arrondissement, je vais vous parler de l'École de la Transition Écologique Paris qui sensibilise les jeunes en décrochage scolaire aux métiers de la transition écologique. En l'occurrence, la délibération propose d'accorder à l'association une aide d'à-peu-près 13 000 euros de fonctionnement et près de 5 000 euros en investissement, pour proposer, d'une part des journées découvertes de l'agriculture urbaine, et pour, d'autre part, des participations à des chantiers de végétalisation.

Par ailleurs le projet, cette fois-ci d'une entreprise qui s'appelle la Ferme Florale Urbaine, qui exploite une ferme en agroécologie dans Paris et à Vitry. Cette ferme a un certain succès. Beaucoup de personnes sont intéressées pour reproduire ce type de structure. L'idée de la subvention est de permettre aux fondateurs de proposer des entretiens, de partager leur expérience et d'organiser des stages. Il s'agit de leur accorder une aide de 3 000 euros de fonctionnement. Je vous propose donc de voter favorablement cette délibération. Merci.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup, Alexandre FLORENTIN.

Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération ? Je n'en vois pas. DAE123, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

**POUR : 37 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**2021 DDCI 85 Subventions (59 290 euros) permettant le développement des initiatives de transition socio-écologique à 17 associations pour le financement de 17 projets dans les quartiers populaires parisiens**

**M. LE MAIRE** : Nous continuons dans la transition écologique, et toujours Alexandre FLORENTIN qui la rapporte.

**Alexandre FLORENTIN** : Cette fois, nous examinons une série de subventions de fonctionnement pour des initiatives de transitions socio-écologiques dans les quartiers populaires. Les projets dont il est question ici ont pour objectif de sensibiliser les habitantes et habitants aux questions environnementales à travers des ateliers de jardinage. Pour notre arrondissement, il est question de 5 000 euros pour un jardin pédagogique, pour l'allée Clara Zetkin, avec des ateliers de sensibilisation par une association qui s'appelle le Groupe de Diffusion d'Informations sur l'Environnement. Par ailleurs, 3 000 euros pour des ateliers parents-enfants sur la biodiversité, la récup et le jardinage par le réseau Môm'artre. Je vous propose donc de voter favorablement cette délibération. Merci.

**M. LE MAIRE** : Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention sur cette délibération ?  
Je fais voter la DDCT 85. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

**POUR : 37 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

<b>2021 DFPE 208 Reconditionnement avec les 108 associations gérants des EAPE à Paris</b>
---

**M. LE MAIRE** : DFPE 208, c'est Johanne KOUASSI qui la présente.

**Johanne KOUASSI** : Exactement. Il s'agit de la signature de conventions d'objectifs avec l'ensemble des associations gestionnaires d'établissements de la petite enfance. Il s'agit des établissements dont la gestion est déléguée aux associations. On retrouve dans ces conventions d'objectifs des taux de remplissage et des conditions de fonctionnement qui sont identiques pour l'ensemble des associations. C'est une délibération qui porte sur les 108 établissements concernés. Dans le 13<sup>e</sup> arrondissement, on en a un certain nombre. Il s'agit des subventions qui sont régulièrement votées à la Croix-Rouge, à la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon, ABC Puériculture et ainsi de suite. Celles que l'on connaît bien.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup, Johanne KOUASSI.  
Des demandes d'intervention ? Oui, Jean-Noël AQUA.

**Jean-Noël AQUA** : On va s'abstenir, en arrondissement, sur cette délibération. Vous imaginez, comme d'habitude, notre positionnement sur les crèches confessionnelles. Cela n'a pas de sens, en arrondissement, de demander des votes séparés en fonction des amendements, ce que nous ferons au Conseil de Paris en revanche pour voter contre les subventions sur les crèches confessionnelles.

**Johanne KOUASSI** : C'est le conventionnement.

**Jean-Noël AQUA** : On voit bien que ce qu'ils appellent par derrière...

**Johanne KOUASSI** : Non, par devant. En l'occurrence, c'est très clair. Ce n'est pas par derrière.

**Jean-Noël AQUA** : Sur le concept des crèches confessionnelles - je sais que c'est un sujet qui à chaque fois fait parler- en arrondissement, nous nous abstiendrons. Nous le disons. On est un peu à contre-courant, je trouve, en ce moment. Cette loi sur les valeurs de la République, personnellement, je n'y suis pas favorable. On voit bien qu'il y a un des points sur lesquels on essaie d'avancer, qui est de clarifier les liens entre les collectivités territoriales et les institutions et les associations sur la question de la laïcité. J'entends que ces crèches confessionnelles sont héritées du passé, que ce n'est pas nous qui les avons décidées, qu'il y a tout un passif évidemment, et que c'est difficile de les couper. Néanmoins, l'Observatoire parisien de la laïcité l'avait souligné, on est clairement en dehors des clous de la laïcité, puisqu'on subventionne des établissements qui ont clairement une vocation de diffusion de valeurs religieuses. Des associations, notamment, par exemple, qui sont fermées le vendredi après-midi, quand bien même elles signent une convention dans laquelle il est inscrit qu'on devrait réduire à prorata de la fermeture. Néanmoins, elles continuent à être fermées le vendredi après-midi. Et quand vous concernez 60 berceaux, vous imaginez que s'il n'y avait pas de sélection qui était faite sur des raisons religieuses, la probabilité - j'aime bien faire des probabilités, je pourrais le donner à titre d'exercice - pour qu'il n'y ait

aucun enfant qui soit là le vendredi après-midi est de l'ordre de 1 sur milliard. Je m'étais amusé à faire cela au dernier Conseil de Paris où nous l'avions fait. Pour un physicien, autrement dit, elle est nulle.

Il y a bien une sélection qui est faite. Il y a bien une vocation confessionnelle. Cela ne sert à rien de se cacher derrière son petit doigt. Cette vocation confessionnelle fait qu'il y a une entorse à la laïcité qui est faite là. Nous souhaitons que nous reculions sur cette entorse et que nous nous mettions en conformité avec l'air du temps, qui voudrait qu'on soit un peu plus rigoureux sur la question de la laïcité et, en tout cas, que nous n'ayons pas une laïcité à géométrie variable. Ce que l'on dit là sur ces exemples-là - vous me connaissez, en Conseil de Paris, je suis intervenu, j'ai une laïcité rigoureuse qui s'applique à toutes les religions, quelles qu'elles soient. Et donc, c'est légitime que des crèches à vocation confessionnelle existent, évidemment. C'est d'ailleurs la laïcité qui le prévoit. Mais s'il est légitime qu'elles existent, ce qui n'est pas légitime, c'est que la puissance publique, avec de l'argent public, les subventionne. C'est là où est le problème. Nous le redisons, nous redemandons qu'il y ait un arrêt de ces subventions à ces crèches confessionnelles.

**M. LE MAIRE** : Je laisse Johanne KOUASSI répondre, mais j'ajouterai quelques mots. Il y a des choses avec lesquelles je suis en désaccord.

**Johanne KOUASSI** : La rigueur, je l'entends. La rigueur voudrait aussi que vous précisiez que ces crèches sont ouvertes le vendredi après-midi. On peut ne pas être d'accord sur le principe, mais il faut être honnête dans les arguments. Ce que vous venez d'avancer est factuellement faux. Vos probabilités, je vous les laisse. Quand vous dites que les choses sont faites par derrière, au contraire - quand je vous disais par devant, c'est amusé - mais clairement, l'objectif de cette délibération est de fixer des contrats d'objectifs avec l'ensemble des structures associatives. C'est aussi le cadre qui permet d'encadrer l'activité de ces crèches.

Je trouve dommage que vous ne trouviez pas d'intérêt à voter ces règles-là, qui permettent un recrutement. Tout le monde peut entrer dans ces crèches-là. Elles ne sont pas fermées d'accès. Il n'y a pas de sélections. Demain, vous pouvez toquer à la porte... Faites l'expérience. Je préférerais qu'on parle sur la base de l'expérience et des faits. Je comprends l'idéologie. Elle vous appartient. Mais je voudrais quand même, à un moment, qu'on puisse se baser sur des faits, et ce n'est absolument pas ce que vous faites.

**M. LE MAIRE** : Je n'ai rien à ajouter.

Je vais faire voter la DFPE 208. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Donc, vous comptez ? Je vous remercie.

**POUR : 30 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 7 (4 ÉLUS DU GROUPE COMMUNISTE ET CITOYEN (MME KARAOUN GOUEZOU ET MM. AQUA, BOULET ET COURBAN) ET 3 ÉLUS DU GROUPE GEP 13E (MME ATALLAH ET MM. BETOURNE ET LEROY-WARNIER))**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

<b>2021 DFPE 187 Subventions (163 450 euros) à dix-sept associations avec convention, pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles, l'école, le collège et les équipes éducatives</b>
---

**M. LE MAIRE** : DFPE 187, comme je l'indiquais, c'est Vincent Boulet qui rapporte cette délibération puisqu'on est à cheval sur les familles, l'école et le collège. Je lui laisse la parole.

**Vincent BOULET** : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit de la reconduction et de l'extension d'un dispositif déjà existant, qui s'appelle PCF, Paris-Collèges-Familles. Vous aurez fait la traduction vous-même...

**M. LE MAIRE** : Besoin de détendre l'atmosphère. Merci, Vincent.

**Vincent BOULET** : Il s'agit de mener diverses actions de médiation avec les établissements scolaires, les parents, les enfants, donc ici en l'occurrence les collégiens, pour les aider à mieux appréhender le fonctionnement des établissements scolaires, à contribuer aux projets éducatifs et à répondre à un certain nombre de leurs questionnements, de questionnements des parents sur l'éducation, sur la question du sommeil, de la nutrition, des réseaux sociaux, des addictions, etc.

Ce dispositif est appliqué par le biais d'actions associatives. En ce qui concerne le 13<sup>e</sup>, il s'agit de l'association Osez la Médiation, qui intervient dans plusieurs collèges de l'arrondissement, en lien avec les projets bâtis avec les établissements, soit par la mise en place de groupes sur l'année, soit par l'organisation d'ateliers plus ponctuels, voire de moments festifs.

4 établissements sont concernés pour le 13<sup>e</sup>. 3 reconductions, que sont les collèges Camille Claudel pour 3 500 euros, Gustave Flaubert pour 3 500 euros, Elsa Triolet pour 7 000 euros, parce que pour Elsa Triolet, on reconduit aussi un certain nombre d'actions qui n'ont pas pu avoir lieu l'année passée, et un ajout, le collège George Sand, pour 3 500 euros. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci, Vincent BOULET.

Des demandes d'intervention sur cette délibération ? Je n'en vois pas. Donc la DFPE 187, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je n'en vois pas non plus.

**POUR : 37 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

<b>2021 DASCO 139 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (23 001 euros), subventions d'équipement (19 610 euros) et subventions pour travaux (140 536 euros)</b>
--

**M. LE MAIRE** : Nous passons à la DASCO 139. On est sur quelque chose de plus habituel et des dotations concernant les collèges publics.

**Vincent BOULET** : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit des dotations complémentaires de fonctionnement que nous discutons et votons régulièrement au sein de notre Conseil d'arrondissement pour compléter la dotation initiale, accordée aux établissements scolaires du second degré, donc aux collèges sur l'année 2021, que nous avons votée en octobre 2020. Il s'agit, en l'occurrence cette fois-ci, de dotations de fonctionnement pour le collège Camille Claudel, au sujet du transport vers les installations sportives pour un total de 2 285 euros.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup.

Pas de demandes d'intervention pour DASCO 139 ? Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

**POUR : 37 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

<b>2021 DDCT 75 Candidature Réseau EIF-FEL 3 dans le cadre du prochain appel à projets du Fonds Asile Migration Intégration (FAMI) programmation 2021-2027 auprès de la Direction Générale des Étrangers en France</b>
--

**M. LE MAIRE** : Nous allons maintenant parler intégration avec le réseau EIF-FEL.  
Toujours Vincent BOULET qui rapporte.

**Vincent BOULET** : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit effectivement du réseau EIF-FEL, et plus précisément de poser la candidature du réseau EIF-FEL à un appel à projets du FAMI, c'est-à-dire le Fonds Asile Migration Intégration de l'UE, et plus précisément le volet « intégration migration légale » du FAMI. Donc un appel à projets qui s'étire sur les 6 prochaines années, donc qui correspond au cadre chronologique du cadre financier pluriannuel de l'UE.

En ce qui concerne le réseau EIF-FEL, qui signifie Evaluation, Information, Formation – Français En Liens, qui est bien implanté et bien connu dans l'arrondissement, qui est implanté depuis 2016, c'était alors dans le cadre d'une expérimentation dont le 13e avait bénéficié et qui s'étend peu à peu à d'autres arrondissements parisiens depuis, centrée sur l'apprentissage du français, essentiellement à vocation professionnelle, mais évidemment pas uniquement, et qui est évidemment un puissant levier d'intégration pour les personnes qui bénéficient de ces dispositifs. Il s'agit d'une orientation sur prescription, c'est-à-dire que les partenaires de l'emploi, comme Pôle emploi, par exemple, orientent vers les acteurs du réseau EIF-FEL qui tiennent des permanences régulières, qui évaluent le niveau de français et évaluent les besoins et les orientent au mieux auprès des acteurs qui peuvent les aider dans l'apprentissage du français langue étrangère.

On peut remercier l'investissement des acteurs ici sur le 13e, comme par exemple Centre Alpha Choisy pour n'en citer qu'un seul. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup, Vincent BOULET.

Des actions évidemment très utiles. L'apprentissage de la langue, c'est la première des intégrations. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. DDCT 75, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? L'opposition s'abstient.

**POUR : 33 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 4 ÉLUS DU GROUPE UDC13 (MME ESTIENNE ET MM. LE, M. OLIVIER ET SHOUKRY)**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

<b>2021 DJS 3 Subventions (48 600 euros) à 11 associations sportives locales (dont une convention pluriannuelle d'objectifs) (5e), (7e), (11e), (12e), (13e), (14e), (17e), (19e )</b>
--

**M. LE MAIRE** : Nous passons à la DJS, donc au sport. C'est forcément Aïmane BASSIOUNI qui rapporte, avec une première série de subventions.

**Aïmane BASSIOUNI** : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Cette délibération présente 3 subventions, dont une dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs d'une durée de 3 ans. Il s'agit du Paris Basketball Association qui se trouve être le centre de formation du Paris Basket, une équipe phare du 13e et de Paris. J'en profite pour les féliciter pour leur performance de samedi soir dernier, car ils ont gagné leur dernier match à domicile face à l'ASVEL, à la halle Carpentier. Il s'agit d'une subvention de 40 000 euros exactement et une subvention annuelle aussi à titre de fonctionnement pour La Free Fight Academy qui fait de la lutte pour un montant de 800 euros et enfin, 1 500 euros pour l'AS du collège Gabriel Fauré.

**M. LE MAIRE** : Merci. Quelqu'un souhaite intervenir ? Je ne vois pas. DJS 3, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Merci.

POUR : 37 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2021 DJS 146 Avenant n°3 à la CODP du 18/07/2016 conclue avec la SARL Le FIVE 13 pour l'installation et l'exploitation d'une activité sportive urbaine - Anciens terrains du stade de la Tour à parachutes (13e)**

**M. LE MAIRE** : DGS 146, cette fois-ci, c'est un équipement privé qui a été installé il y a maintenant quelques années sur le 13<sup>e</sup>, c'est la poursuite de la convention.

**Aïmane BASSIOUNI** : Merci, Monsieur le Maire. Cette fois, il s'agit d'un avenant à une convention d'occupation du domaine public pour une prolongation à la société FIVE Paris 13. En effet, la Covid et les mesures sanitaires gouvernementales ont imposé une fermeture aux équipements sportifs, et cet équipement, situé actuellement à l'emplacement des anciens terrains de pétanque du stade de la Tour-à-Parachutes à Porte de Choisy, s'est vu fermé pour une durée d'une année, ce qui a provoqué des complexités économiques à cette entreprise qui propose du foot à 5 et à 7 en intérieur.

Nous les avons rencontrés à plusieurs reprises avec mon homologue de l'Hôtel de Ville, Pierre RABADAN, adjoint à la maire de Paris, pour voir ce que nous pouvons faire pour les aider. Donc, il a été vu dans un premier temps, sous la mandature précédente, une exonération de la moitié de la redevance fixe de l'année 2020. Malheureusement, cela n'a pas été suffisant pour retrouver un équilibre économique dans le cadre de ce contrat qui nous lie avec eux. En effet, s'agit d'un manque à gagner de 300 000 euros sur cette dernière année, ce qui est assez considérable. Cette délibération propose de prolonger le contrat d'une durée de 2 ans supplémentaires, jusqu'en 2025, pour que le FIVE Paris 13 puisse retrouver une stabilité.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Des demandes d'intervention ? Je vous en prie.

**Mireille ESTIENNE** : Merci, Monsieur le Maire. Nous sommes favorables à cette prolongation, mais pourriez-vous nous éclairer sur une éventuelle contrepartie, si elle est envisagée, au moins pendant les heures creuses, avec une activité citoyenne par rapport au quartier, par rapport aux établissements scolaires éventuellement environnants, et vis-à-vis des habitants d'un quartier considéré comme faisant partie de la Politique de la Ville ? Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci. Aïmane BASSIOUNI.

**Ayman BASSIOUNI** : Oui. Il se trouve que c'est déjà le cas, et notamment par le biais de clubs sportifs qui utilisent des créneaux chez eux. Je pense notamment au Paris 13 Atletico qui joue beaucoup un rôle social dans le quartier, mais également les établissements scolaires. Je sais qu'il y a des professeurs d'EPS qui s'y rendent aussi. C'est déjà le cas.

**M. LE MAIRE** : Cela fait partie de la convention initiale.

DJS 146, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée.

POUR : 37 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2021 DDCT 68 Subventions (150 000 euros) à 5 associations dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme et le développement des compétences clés des jeunes des quartiers populaires**

**M. LE MAIRE** : Je laisse la parole à Marie-Pierre MARCHAND, qui rapporte la DDCT 68 sur la lutte contre l'illettrisme.

**Marie-Pierre Marchand** : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit d'une délibération sur un sujet important qui est l'illettrisme des jeunes, et de façon plus générale, les difficultés d'insertion professionnelle de jeunes très éloignés de l'emploi et très désinsérés.

Il s'agit de l'attribution de subventions pour un montant de 150 000 euros à 5 associations dans ce cadre-là. En ce qui concerne le 13<sup>e</sup>, il s'agit de supporter un projet porté par l'association ESPEREM, sur les 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements. L'association ESPEREM est une grande association reconnue d'utilité publique et qui œuvre dans le domaine de la lutte contre l'exclusion et de la protection de la jeunesse, et de l'insertion professionnelle, un centre de formation dans le 14<sup>e</sup>. Il s'agit donc de travailler avec une trentaine de jeunes de 16 à 25 ans des deux arrondissements sur un programme très complet, qui est à la fois un travail d'immersion en entreprise, des ateliers de raccrochage, différents stages, etc. Il s'agit d'une subvention de 40 000 euros que je vous demande de bien vouloir adopter.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas, donc je vais la faire tout de suite voter. DDCT 68, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je n'en vois pas. Unanimité. Je vous en remercie.

**POUR : 37 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**2021 DDCT 66 Subventions (50 500 euros) permettant l'amélioration et le développement d'usages positifs sur l'espace public à 7 associations pour le financement de 10 projets dans les quartiers populaires**

**M. LE MAIRE** : Je laisse la présidence quelques minutes à Éric OFFREDO.

**Éric OFFREDO** : Toujours Marie-Pierre MARCHAND. La DDCT 66.

**Marie-Pierre MARCHAND** : Tout à fait. Il s'agit de subventions de fonctionnement pour un montant de 50 500 euros, qui concernent le développement d'usages positifs sur l'espace public, on peut dire d'appropriation positive de l'espace public, notamment dans le cadre des démarches de gestion urbaine de proximité pour 7 associations sur l'ensemble des quartiers populaires parisiens, de type animation, événementiel, sensibilisation à la propreté, participation des usagers.

On sait qu'on peut livrer tous les plus beaux espaces publics du monde, s'ils ne sont pas bien appropriés, s'il ne se passe pas un certain nombre de choses, il y a souvent des dysfonctionnements. Dans ce cadre-là, on est dans le quartier en projet de rénovation urbaine de Bédier Oudiné, dont nous avons souvent parlé, et il y a toute une série d'actions, de préfiguration de ce projet de rénovation urbaine, qui permet d'impliquer les habitants de tout âge. En l'occurrence ici, il s'agit d'un chantier de déminéralisation, on pourrait dire de débitumisation de l'allée Clara Zetkin, qui jouxte le lycée Vauquelin et qui donne dans le jardin Clara Zetkin. Beaucoup de choses s'y sont déjà passées. On en a parlé tout à l'heure, pour pouvoir autour de programmes de verdissement, un travail sur le mobilier urbain, pour désenclaver ce jardin, faciliter l'accès. Pour le coup, il s'agit de la poursuite de ce travail avec l'association AQUACOOP, qui est

centrée sur la gestion coopérative et durable des eaux. Il y aura donc toute une série de travail avec les écoliers, avec des ateliers sur la gestion durable des eaux pluviales et donc de la question de l'imperméabilisation des sols, qui est extrêmement importante - comme vous le savez - sur un peu plus de 90 m<sup>2</sup>. Cela s'inscrit dans ce projet global sur l'allée Clara Zetkin, pour un montant de 5 000 euros que je vous demande de bien vouloir adopter.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Monsieur SHOUKRY, vous n'êtes pas dans mon champ de vision direct. Je ne vous avais pas vu.

**Habib SHOUKRY** : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Juste une question technique : est-ce qu'il n'y a pas de soucis liés à l'amiante par rapport à la débitumisation de cette zone ?

**M. LE MAIRE** : Avant chaque opération, quelle qu'elle soit, un prélèvement est fait systématiquement sur les revêtements. S'il y a un problème d'amiante, cela coûtera beaucoup plus cher, mais cela ne nous empêchera pas de le faire.

**Marie-Pierre MARCHAND** : Il y a déjà des choses qui ont été réalisées. On est vraiment sur une toute petite allée.

**M. LE MAIRE** : Je ne pense pas, vu la configuration. Cela m'étonnerait. Vous avez raison de poser la question. Sur un certain nombre de voies parisiennes, il y a des résidus d'amiante, pas grand-chose, mais cela oblige à des process très lourds à chaque fois.

DDCT 66, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

POUR : 37 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

<b>2021 DDCT 70 Subventions de fonctionnement (77 750 euros) à 31 associations pour le financement de 36 actions dans les quartiers populaires (appel à projets Politique de la Ville – 3<sup>e</sup> enveloppe)</b>
--

**M. LE MAIRE** : On passe à la DDCT 70. Toujours Marie-Pierre MARCHAND, pour les subventions.

**Marie-Pierre MARCHAND** : Il s'agit donc, dans le cadre de l'appel à projets Politique de la Ville, de l'attribution de la 3<sup>e</sup> et dernière enveloppe pour cette année 2021, correspondant à des subventions de fonctionnement pour un montant de 77 750 euros, à 31 associations des quartiers populaires.

En ce qui concerne le 13<sup>e</sup> arrondissement, il s'agit d'une petite subvention de 1 000 euros qui est plutôt un reliquat sur l'appel à projets, qui va permettre de pouvoir financer de façon complémentaire la Compagnie à l'Affût, qui est une compagnie de théâtre bien connue, et qui œuvre sur les quartiers Villa d'Este et Bédier à travers un travail de théâtre éducatif. Pour un montant de 1 000 euros, je vous demande de bien vouloir adopter cette subvention.

**M. LE MAIRE** : Merci. Des demandes d'intervention ? DDCT 70, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

POUR : 37 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0



LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2021 DDCT 71 Subventions d'investissement (132 153 euros) à 11 associations situées en quartiers populaires**

**M. LE MAIRE** : Nous passons à la DDCT 71. Toujours Marie-Pierre MARCHAND.

**Marie-Pierre MARCHAND** : Il s'agit de subventions d'investissement dans les quartiers populaires pour un montant de 132 153 euros à 11 associations, dans tout Paris. Il s'agit donc de pouvoir aider des associations soit à s'implanter, soit à améliorer leurs locaux, soit à acquérir un certain nombre de matériels qui leur permettent de développer leurs actions. En ce qui concerne le 13<sup>e</sup> arrondissement, il s'agit de deux associations qui sont à la fois bien connues, extrêmement intéressantes. Il s'agit vraiment d'associations issues des quartiers du 13<sup>e</sup>. Je pense que c'est un point à saluer, notamment l'association Unitreize qui est bien connue, qui est une association de quartier, qui vient du quartier Oudiné. Une association de jeunes, qui développe énormément d'actions, notamment qui a été à la base de l'idée du food truck solidaire, mais qui fait fonctionner quelque chose qui s'appelle « l'assemblée libre des jeunes » pour pouvoir faire dialoguer des jeunes dans une logique de citoyenneté, qui a une chaîne YouTube. Des jeunes extrêmement positifs et qui œuvrent pour leur quartier. Ils travaillent aussi et ils mènent des actions de solidarité notamment autour de maraudes de quartiers. Les maraudes existent déjà. Ils collectent des denrées alimentaires et vont auprès des personnes sans domicile pour leur apporter des repas chauds, etc. Il s'agirait de l'achat d'un triporteur et de divers équipements pour pouvoir amplifier cette action. La subvention demandée est d'un montant de 3 000 euros.

La 2<sup>e</sup> association, qui est aussi une association de quartier, est du quartier Kellermann et notamment de la résidence Interne Loëb. C'est l'association Aventure Kacila. Pendant très longtemps, il n'y avait pas de local. Beaucoup de choses se passaient, mais il n'y avait pas de local dans cette résidence, dans laquelle il y a de nombreux jeunes et enfants. Le bailleur Paris Habitat met à disposition un local, dans lequel il y aura un certain nombre de chantiers. Aventure Kacila va coanimer ce local avec des actions en direction des familles et de soutien aussi aux démarches administratives et d'accompagnement à la scolarité. C'est dans ce cadre-là que l'association souhaite pouvoir se doter d'équipements informatiques, ordinateurs et tablettes, pour pouvoir réaliser ces actions auprès des familles de ce quartier. Il s'agit donc là d'une subvention demandée pour 4 298 euros.

Je vous demande donc d'adopter cette délibération qui permettra d'agir dans les quartiers à partir d'associations issues de ces quartiers.

**M. LE MAIRE** : Merci. Des demandes d'intervention ? Je n'en vois toujours pas. Donc DDCT 71, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

**POUR : 37 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2021 DDCT 87 Subventions (18 500 euros) au titre de l'engagement citoyen et associatif à six associations**

**M. LE MAIRE** : Nous poursuivons, cette fois-ci plus sur l'engagement citoyen. Toujours Marie-Pierre MARCHAND.

**Marie-Pierre MARCHAND** : Il s'agit donc de subventions pour un montant de 18 500 euros au titre de l'engagement citoyen et associatif pour 6 associations des quartiers populaires : renforcement du lien social, mise en place d'actions culturelles.

Dans le 13<sup>e</sup> arrondissement, il s'agit de l'association See You Art, qui est déjà intervenue notamment sur le quartier Villa d'Este pour la réalisation de fresques avec des techniques assez originales, projection de verre, de lumière, etc. Ensuite, les habitants interviennent et colorisent ces fresques-là. C'est très intéressant. La subvention qui est demandée est de 2 500 euros, pour des interventions sur les quartiers de Bédier et Villa d'Este qui accompagnent les opérations urbaines. Je vous demande donc de bien vouloir adopter cette délibération.

**M. LE MAIRE** : Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je la fais voter tout de suite. DDCT 87, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité aussi.

**POUR : 37 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

<b>2021 DDCT 69 Subventions (173 504 euros) à 38 associations pour le financement de 43 emplois d'adultes relais dans les quartiers populaires parisiens</b>
--

**M. LE MAIRE** : Nous passons à la DDCT 69.

**Marie-Pierre MARCHAND** : Il s'agit donc de subventions pour un montant de 173 504 euros à 38 associations pour le financement de 43 emplois d'adultes relais dans les quartiers populaires. Les adultes relais sont des postes extrêmement importants qui sont financés essentiellement par l'État, et qui permettent à des associations, notamment de quartier, de pouvoir fonctionner.

La Ville de Paris, depuis longtemps, s'est engagée dans le soutien à ces postes d'adultes relais, essentiels pour la vie associative, en finançant un complément. L'État finance de 80 à 90 % des postes, et donc la Ville cofinance avec un montant de 4 700 euros par an, pour permettre aux associations de boucler le plan de financement. Ce sont souvent des petites associations qui auraient du mal à pouvoir le faire.

Dans le 13<sup>e</sup>, il y a 4 postes d'adultes relais, plus un 5<sup>e</sup> qui est sur une dimension multisite avec le 14<sup>e</sup>. C'est vraiment intéressant. Il s'agit donc des associations ASTS qui font fonctionner la Maison de la Médiation Numérique, de l'association Droits d'urgence qui intervient notamment au P.A.D. 13, de l'association Guinguette Pirate, que vous connaissez bien pour ses activités festives, mais qui intervient aussi dans les quartiers populaires du 13<sup>e</sup>, sur les activités artistiques, du réseau Môm'artre et de la Compagnie à l'Affût, sur le 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>. Je vous demande donc de bien vouloir adopter cette subvention, encore une fois qui permet aux associations de fonctionner au plus près des habitants dans des actions de médiation.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. D'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. On va faire voter cette subvention sur les adultes relais. DDCT 69. Qui est pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité aussi.

**POUR : 37 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**2021 DDCT 84 Subventions (40 000 euros) à 9 structures associatives déployant des actions d'accompagnement vers l'emploi dans les quartiers populaires**

**M. LE MAIRE** : Nous arrivons à la dernière, après ce long périple, qui concerne les actions politiques de la Ville. Cette fois-ci, on est sur l'accompagnement vers l'emploi. Toujours Marie-Pierre MARCHAND.

**Marie-Pierre MARCHAND** : Tout à fait, avec l'attribution de subventions pour un montant de 40 000 euros à 9 structures associatives, qui agissent dans le cadre de l'accompagnement vers l'emploi dans les quartiers populaires. Il s'agit donc, pour le 13<sup>e</sup> et le 14<sup>e</sup> arrondissement - il y a souvent des actions conjointes entre nos 2 arrondissements, et c'est tout à fait intéressant - de l'association Florimont, autour d'une action. C'est un complément de financement, parce que des délibérations concernant le financement de cette action étaient déjà passées. Là, c'est un complément au niveau du budget Politique de la Ville de la DAE, et sur une action particulièrement intéressante dans le public ciblé, puisqu'il s'agit du retour vers l'emploi des femmes de 45 ans et plus, qui sont au chômage. C'est souvent un public qui est assez peu soutenu, qui souvent, d'ailleurs, peut-être, parfois ne cherche même plus d'emploi, etc. C'est donc une action « d'aller vers », avec un soutien important, des rendez-vous très réglés, quasiment hebdomadaires, etc. Et une association Florimont installée dans le 14<sup>e</sup> qui fait un travail remarquable dans ce domaine-là. Je vous demande donc de bien vouloir adopter cette subvention pour un montant de 3 000 euros en ce qui concerne le 13<sup>e</sup>. Et j'ai fini.

**M. LE MAIRE** : Merci. En même temps, c'est très intéressant. Ces actions dans les différents quartiers, cela concerne des publics différents. Là, on est sur des questions de retour vers l'emploi de femmes plus âgées, des actions vers les jeunes, etc. Il y a des actions qui sont plus d'ordre culturel, on va dire. C'est grâce à cela aussi qu'il y a des animations positives dans les quartiers, de l'aide individuelle ou collective. Cela aide beaucoup au bon fonctionnement social de ces quartiers populaires. Merci beaucoup de les avoir rapportées.

Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération ? Je n'en vois pas. Donc DDCT 84, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée.

**POUR : 37 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**2021 DASES 279 Avenant aux conventions entre la Ville de Paris et l'ADIAM, pour le solde de la participation 2020 au financement des permanences de nuit des ULS Masséna et Austerlitz (Montant : 38 101 euros)**

**M. LE MAIRE** : On a deux délibérations maintenant qui sont très proches l'une de l'autre. Je ne sais pas si tu souhaites les présenter de manière globale. Cela concerne le même sujet. Caroline MILLET les rapporte.

**Caroline MILLET** : Merci beaucoup, Monsieur le Maire. La DASES 279 et 280 sont des DASES présentant des conventions et avenants aux conventions entre la Ville de Paris et l'association ADIAM pour le solde de participation 2020 et la participation 2021. Comme vous le savez peut-être, l'association ADIAM a été créée en 65 et participe au maintien à domicile de 2 000 Parisiens, âgés ou en situation de handicap, par le biais de ces deux grandes branches d'activité : le maintien à domicile et le soin infirmier à domicile. Elle gère également un service de tutelle.

En ce qui concerne le 13<sup>e</sup>, nous avons l'ULS Masséna et l'ULS Austerlitz qui peuvent ainsi permettre à 14 personnes en situation de handicap physique de mettre en œuvre en toute sécurité leur choix de vivre de manière autonome, à domicile, sous réserve que toutes fassent appel à la permanence de nuit. Les locataires présents en 2020 ne font pas tous appel à la permanence de nuit. C'est pourquoi les calculs se basent sur un nombre maximum de 8 locataires.

Concernant la DASES 279, c'est un avenant aux conventions entre la Ville de Paris et l'association ADIAM pour le solde de la participation 2020 au financement des permanences de nuit des ULS Masséna et Austerlitz pour un montant total de 38 101,58 euros.

**M. LE MAIRE** : Merci. Des demandes d'intervention sur cette délibération ? Je n'en vois pas. Donc DASES 279, qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 37 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2021 DASES 280 Participations (145 995,74 euros) et conventions avec l'ADIAM, pour le financement des permanences de nuit des Unités de Logements Spécialisés (ULS) Masséna et Austerlitz**

**M. LE MAIRE** : DASES 280, même vote, j'imagine ?

**Caroline MILLET** : Oui.

**M. LE MAIRE** : Je vous remercie. Unanimité pour les deux.

POUR : 37 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2021 DAE 188 Subventions (190 000 euros) et conventions avec sept structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles**

**M. LE MAIRE** : DAE 188, il s'agit cette fois-ci de l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA. C'est toujours Caroline MILLET qui la rapporte.

**Caroline MILLET** : Merci, Monsieur le Maire. C'est une subvention de 190 000 euros et conventions avec 7 structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et autres publics fragiles. L'épidémie du Covid-19 a provoqué un recul historique de l'activité. Au 4<sup>e</sup> trimestre 2020, en Île-de-France, les restrictions sanitaires ont donné un nouveau coup d'arrêt à la reprise économique amorcée au 3<sup>e</sup> trimestre. L'Île-de-France a ainsi perdu 23 000 emplois salariés sur le trimestre.

Certains secteurs demeurent encore impactés et n'ont pas retrouvé leur niveau d'avant crise, notamment la restauration, le tourisme ou encore les activités culturelles et récréatives. L'insertion par l'activité économique, IAE, qui favorise le retour à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées par la mise en activité par un accompagnement social et professionnel renforcé et par des actions de formation adaptée notamment dans ces secteurs, reste donc elle aussi touchée.

Je vous propose une subvention de 190 000 euros concernant 7 structures. Donc découpés avec une subvention de 30 000 euros à l'association Vilette Emploi, une subvention de 20 000 euros attribuée à

SAS Food Sweet Food, une subvention de 10 000 euros à l'association La Lucarne d'Ariane, 30 000 euros à La Table de Cana, 20 000 euros à La Table du Récho et 40 000 euros à Un Monde Gourmand.

**M. LE MAIRE** : On est concernés pour la Table de Cana.

Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération ? Donc DAE 188, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée.

POUR : 37 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2021 DAE 189 Subventions (117 800 euros) et conventions avec sept structures de l'insertion par l'activité économique**

**M. LE MAIRE** : Nous passons à la DAE 189, on est toujours dans le cadre de l'insertion par l'activité économique.

**Caroline MILLET** : Une subvention de 117 800 euros et conventions avec 7 structures de l'insertion pour l'activité économique. Malgré la crise sanitaire, ce ne sont pas moins de 8 nouveaux projets qui ont émergé dans le secteur de l'insertion par l'activité économique de Paris. Ces projets, qui ont été accompagnés par les services de la Ville, s'inscrivent tous dans le cadre de la promotion d'une économie plus solidaire et circulaire. Ils viennent s'ajouter à ceux réalisés par les 87 structures parisiennes de l'IAE, complétant ainsi l'offre d'insertion par l'activité économique à destination des Parisiens et des Parisiennes, très éloignés de l'emploi.

Alors que l'État s'est engagé à augmenter de 70 % les places dans l'IAE, sur le territoire national à l'horizon 2022, la Ville de Paris, dans le cadre de son plan Boost Emploi, accompagnera et intensifiera ce mouvement en doublant le nombre de salariés en insertion sur son territoire d'ici la fin de la mandature. Concernant les subventions, c'est 117 800 euros pour 7 structures et les dépenses correspondantes seront imputées aux budgets de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2021.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération ? Je n'en vois pas. Je vais la soumettre à vos suffrages. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 37 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2021 DAE 313 Budget Participatif – Subvention (100 000 euros) et convention avec l'association La Cravate Solidaire**

**M. LE MAIRE** : Nous terminons ces délibérations avec La Cravate Solidaire, bien connue, qui reçoit une subvention grâce au Budget participatif.

**Caroline MILLET** : Oui. Grâce au Budget participatif, une subvention de 100 000 euros et une convention avec l'association La Cravate Solidaire. L'association La Cravate Solidaire, dans le 13<sup>e</sup>, créée en 2012, a pour objet de lutter contre les discriminations et les injustices sociales, notamment celles qui sont liées à l'embauche. Elle met en œuvre, à destination en particulier des personnes résidant dans les

quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, des ateliers coup de pouce d'accompagnement individuel destinés à lever les barrières de retour à l'emploi.

En 2020, 10 tonnes de vêtements ont été triées par La Cravate Solidaire à Paris et 600 personnes ont été accompagnées au cours de 99 ateliers.

Pour 2021, afin de répondre aux besoins des candidats toujours plus nombreux, l'association se fixe l'objectif de tripler sa capacité d'accueil pour accompagner 2 000 personnes vers l'emploi à Paris.

Ce changement d'échelle implique un agrandissement de ses locaux. La Cravate Solidaire installera son activité dans un local correspondant à ses besoins de développement, situé en quartiers populaires aux 162 rue Nationale, juste à proximité de celui qui est actuellement occupé par l'association.

D'importants travaux de réhabilitation sont nécessaires pour rendre utilisable ce local, qui a hébergé une activité de pressing pendant plusieurs dizaines d'années. Le coût total du projet est estimé à 243 000 euros. Considérant l'intérêt de ce projet, au regard des politiques municipales en faveur de l'économie circulaire et de l'emploi, je vous propose de soutenir cette action par une subvention d'investissement de 100 000 euros au titre de l'exercice 2021, dont 50 000 euros, issus du Budget participatif parisien, Refabriquons à Paris, et 50 000 euros du budget d'investissement consacré au plan Paris Boost Emploi.

**M. LE MAIRE** : Merci. Donc La Cravate Solidaire déménage et c'est une activité très utile de relookage des demandeurs d'emploi, mais pas que. On les réduit souvent à cela. Ce sont de vrais accompagnements pour passer les entretiens d'embauche. C'est une activité très utile.

DAE 313, pas de demandes d'intervention ? Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Merci.

**POUR : 37 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

<b>2021 DEVE 115 Subventions (181 000 euros) à 7 associations pour contribuer à rendre leurs actions en faveur de la lutte contre les précarités alimentaires plus durables et diversifiées</b>
---

**M. LE MAIRE** : Nous passons à la DEVE 115. Comme son nom ne l'indique pas, c'est Juliette SABATIER qui la rapporte, puisqu'il s'agit de la lutte contre la précarité alimentaire.

**Juliette SABATIER** : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Effectivement, il s'agit d'attribuer des subventions à 7 associations pour leurs actions en faveur de la lutte contre les précarités alimentaires. Il y a plusieurs versants, mais ce n'est pas de l'aide alimentaire, c'est apprendre à mieux manger, la lutte contre le gaspi, le lien nutrition-santé.

Une association du 13<sup>e</sup>. Solidaya, est concernée. Elle gère actuellement une épicerie solidaire et elle porte deux projets en quartiers prioritaires, donc Kellermann Paul-Bourget. D'une part, des ateliers de cuisine à destination de ses bénéficiaires et d'autre part, des rencontres autour d'ateliers sur la santé-nutrition. En l'occurrence, cela concerne le petit déjeuner.

La première opération qui comporte aussi un versant de formation des bénévoles, et c'est ce qui explique le montant de la subvention, il est proposé de la soutenir à hauteur de 10 000 euros. La seconde opération, à hauteur de 2 000 euros.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Des questions, des demandes d'intervention sur cette délibération ? Je n'en vois pas. Donc DEVE 115, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée.

**POUR : 37 VOIX**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2021 DDCT 62 Convention d'objectifs avec l'association PIMMS de Paris et attribution d'une subvention (145 000 euros) au titre de l'année 2022**

**M. LE MAIRE** : Nous allons parler du PIMMS maintenant. C'est toujours Juliette SABATIER, la DDCT 62.

**Juliette SABATIER** : Pour les deux prochaines délibérations, DDCT 62 et DDCT 81, ce sont deux choses tout à fait différentes qui concernent le même sujet, à savoir l'accès au numérique et la lutte contre ce qu'il est convenu d'appeler « la fracture numérique ».

À ce titre, l'association PIMMS, Point d'Information Médiation Multiservices, est aujourd'hui une association pivot dans la réduction de la fracture numérique, même si au départ, son objet, à sa création il y a 17 ans, était essentiellement l'aide aux démarches.

L'association a su faire évoluer son activité pour aider aux démarches, y compris dans le domaine du numérique, notamment à travers son dispositif qui s'appelle PANDA - c'est très mignon, mais surtout, c'est très utile - Point d'Accueil Numérique pour les Démarches Administratives.

Le PIMMS dans le 13<sup>e</sup> intervient au point d'accès aux droits. Le financement concerne évidemment toutes ses activités parisiennes, puisqu'il y a des locaux PIMMS dans d'autres arrondissements.

Dernier petit élément d'information, le PIMMS a été labellisé France Services l'année dernière, ce qui est une reconnaissance de son rôle dans l'accès aux services publics et aux droits. La subvention pour la totalité de Paris s'élève à 145 000 euros.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Je suis très heureux que, sur cette question du numérique, les actions se multiplient maintenant. Du terrain, on nous remontait beaucoup d'inquiétudes pour les personnes qui se retrouvaient coupées de tout, notamment des services publics à cause de la question du numérique. On va accueillir prochainement un relais sur le numérique en mairie du 13<sup>e</sup>, ce qui sera, là aussi, une avancée importante.

DDCT 62, je la fais voter. Je ne vois pas de demandes d'intervention. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

POUR : 37 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2021 DDCT 81 Approbation de la convention de subvention au titre du dispositif « Conseiller Numérique France Services » avec la Caisse des Dépôts et Consignations**

**M. LE MAIRE** : On passe à la DDCT 81, même si tu as commencé déjà à en parler un peu.

**Juliette SABATIER** : Oui, même sujet, autre action. Il s'agit pour nous d'approuver la convention de subvention dans le cadre du dispositif « Conseiller Numérique France Services ». Je vous résume les choses. Il s'agit d'un dispositif de l'État, par le biais de la Caisse des Dépôts et Consignations, qui permet de créer des postes de conseillers numériques, en l'occurrence à Paris, dans les arrondissements. Cette convention de subvention va couvrir le financement de la rémunération de ces conseillers numériques. 11 postes vont être créés à Paris. Ce conseiller numérique - je pourrais vous dire la définition de son rôle - a pour but d'aider les personnes à accéder à la fois aux outils matériels numériques et accéder aux usages du numérique. Ces conseillers numériques sont placés sous la responsabilité des arrondissements, et

même plus précisément de la direction générale des services de chaque mairie. Donc ce sera à nous de définir ce que l'on souhaite faire faire à cette personne.

Pour ma part, si je puis me permettre une petite incise personnelle, je pense qu'étant donné que nous avons de nombreuses ressources sur le territoire, il est important que cette personne, tout en étant une personne ressource en mairie, ait aussi un rôle de coordination, de meilleure information, de faire connaître tout ce qui existe déjà sur le territoire et qui ne le serait pas assez, en vertu du principe que les personnes les plus éloignées du numérique sont aussi les personnes qui ont le moins accès à l'information sur le numérique, qui souvent est en ligne. C'est ballot.

Je vous donne quelques précisions sur notre conseillère numérique, puisqu'elle est arrivée. C'est Madame Nadia AKSOUH, je remercie Yves ROBERT et Marc WEISSLOCKER de m'avoir donné ces éléments. Nadia AKSOUH est arrivée chez nous. Elle est en phase de découverte de la mairie avant de partir en formation. Tout ce processus est, bien entendu, encadré. Leur rôle est vraiment un rôle de médiation.

Pour la petite histoire, le niveau en informatique des conseillers numériques est très divers et on en trouve même dans le 13<sup>e</sup> pour d'autres arrondissements.

Donc je vous propose d'approuver cette convention.

**M. LE MAIRE** : Je m'étais exprimé un petit peu là-dessus. Je trouve cela vraiment très bien. Ce sera à nous, effectivement, d'aller dans tous les endroits où potentiellement, on peut trouver des personnes qui sont paumées par rapport à la question numérique. Comme tu le disais fort justement, le plus difficile, c'est de pouvoir toucher les bonnes personnes, et il faut le faire physiquement, parce qu'on ne peut pas le faire autrement.

DDCT 81, pas de demandes d'intervention ? Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, bien sûr. Je vous en remercie.

**POUR : 37 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

<b>2021 DASES 187 Subventions de fonctionnement (905 617 euros) et conventions avec 4 associations gestionnaires de centres d'hébergement pour femmes et familles vulnérables et subvention d'investissement (59 217 euros)</b>
---

**M. LE MAIRE** : Nous allons passer aux questions de l'hébergement, au centre d'hébergement pour femmes et personnes vulnérables. Toujours Juliette SABATIER pour la rapporter.

**Juliette SABATIER** : Oui. En l'occurrence, il s'agit des subventions de fonctionnement d'associations gestionnaires de centres d'hébergement. Je saute tout de suite à ce qui nous concerne, à savoir dans le 13<sup>e</sup>, La Cité des dames. Je vous donne 2-3 éléments, mais je pense que c'est un lieu qui est bien connu, qui est physiquement situé à La Cité du refuge, accueilli par la fondation de l'Armée du Salut depuis sa création. C'est un lieu qui fonctionne comme en accueil de jour, le jour, et comme une halte de nuit, la nuit. Cela prête à sourire. C'est mieux comme cela que l'inverse, mais quand cela a été ouvert, il n'était pas évident que ce soit aussi une halte de nuit, mais de fait, cela l'est devenu.

Je pense que c'est une très bonne chose, et c'est un accueil qui est inconditionnel, qui est sécurisant pour les femmes qui y sont accueillies. Il se trouve qu'au départ, ce lieu a été cogéré par deux structures : ADSF, Association pour le Droit à la Santé des Femmes, et l'Armée du Salut, et qu'il y a bientôt un an, ADSF s'est désengagée de ce projet. En l'occurrence, pour ce qui nous concerne, la subvention de fonctionnement vient combler le départ d'ADSF. Elle s'élève donc à un montant de 225 888 euros, à destination exclusivement de la fondation de l'Armée du Salut.



**M. LE MAIRE** : Merci. Des demandes d'intervention ? Donc je la fais voter tout de suite. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

**POUR : 37 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

<b>2021 DASES 261 Subventions (994 984 euros) et avenants pour le fonctionnement de maraudes d'intervention sociale et de maraudes dotées de compétences interdisciplinaires en direction de personnes sans-abri</b>
--

**M. LE MAIRE** : On passe à la DASES 261. Il s'agit de l'organisation des maraudes.

**Juliette SABATIER** : Il s'agit de subventions à destination des maraudes d'intervention sociale, d'une part, et des maraudes dites interdisciplinaires, c'est-à-dire qui comptent, d'une part, un travailleur social et, d'autre part, un infirmier ou une infirmière spécialisée en psychiatrie. Nous sommes concernés par les deux types de maraudes. Nous sommes concernés, d'une part, pour les maraudes d'intervention sociale par une subvention à l'association Aurore, qui assure ces maraudes. Maraude d'intervention sociale, pour que ce soit clair pour tout le monde, ce sont des travailleurs sociaux qui vont faire du travail social dans la rue, pas de distribution alimentaire. Le seul sujet est ici le travail social. Nous sommes concernés par la maraude Est, qui est assurée par Aurore, et qu'il nous est proposé de subventionner à hauteur de 127 090 euros.

Par ailleurs, nous sommes concernés aussi par les maraudes de l'association Oppélia, maraudes interdisciplinaires - comme je le mentionnais au départ - d'intervention psychosociale, parce que cette association, Oppélia, qui est domiciliée dans le 12<sup>e</sup>, intervient sur la gare d'Austerlitz. Je précise également que cette association a aussi une maraude dite « Bociek », à destination des migrants originaires d'Europe de l'Est, avec des maraudeurs qui maîtrisent plusieurs langues d'Europe de l'Est. Cette subvention-là est à hauteur de 57 912 euros pour ce qui concerne les gares.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Pas de demandes d'intervention ? Pardon, je t'en prie.

**Alexandre COURBAN** : Merci, Monsieur le Maire. Je voudrais remercier Juliette SABATIER pour les différents exposés qu'elle vient de nous faire et je me demandais si les Parisiens et les Parisiennes mesureraient l'investissement de leur ville pour être chaque jour au plus près des plus précaires. Et à l'heure où l'État se désengage de plus en plus de la dimension sociale de notre République, on ne peut que s'enorgueillir de voter ces délibérations les unes après les autres.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup pour cette remarque. Et au passage, c'est vrai que nous avons quelques grosses inquiétudes pour l'organisation de la future période hivernale. Les choses avaient été renforcées au moment de la crise sanitaire, mais là, il n'est plus question de faire des opérations spéciales l'hiver, pour les installer sur l'ensemble de l'été, ce qui est un vrai sujet. En ce moment, il y a de grosses inquiétudes sur la façon dont ce sujet sera traité avec, de fait, d'ailleurs, des espaces dans les lieux d'accueil du 13<sup>e</sup> comme ailleurs, qui sont aujourd'hui laissés vides, en fonction de cette situation, alors qu'on sait qu'il y a des besoins. D'ailleurs, les besoins, on va en parler tout de suite, puisqu'on va parler de la Nuit de la Solidarité. On a l'occasion de les objectiver et effectivement, tout cela est assez inquiétant sur l'hiver prochain, puis les hivers suivants.

Je vais faire voter quand même d'abord la DASES 261. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous en remercie.

POUR : 37 VOIX  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0  
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2021 DDCT 88 Charte pour la mutualisation de la collecte de l'enquête de recensement des personnes sans-abri 2022 avec l'opération Nuit de la Solidarité**

**M. LE MAIRE** : La charte sur la Nuit de la Solidarité, je commençais à le dire, toujours Juliette SABATIER.

**Juliette SABATIER** : Il s'agit d'approuver la charte pour la mutualisation de la collecte entre l'enquête de recensement des personnes sans-abri et l'opération Nuit de la Solidarité. L'INSEE a proposé aux communes qui organisaient des Nuits de la Solidarité d'en profiter pour faire le recensement officiel des personnes sans-abri, puisque celui-ci est effectué par l'INSEE, au même titre que le recensement de la population en général, de façon moins resserrée, mais de façon régulière également. Cette charte - je ne vais pas aller jusqu'à vous en recommander la lecture - on se rend compte que c'est très simple et très compliqué. Il y a un intérêt à mutualiser les efforts à un moment donné, parce qu'on va quadriller le territoire, parce qu'on va effectivement décompter les personnes à la rue, et si c'est pour le refaire quelques semaines après par des agents recenseurs de l'INSEE, c'est un peu dommage, en plus, l'INSEE sollicite des acteurs du territoire qui sont donc doublement sollicités, si on fait ce décompte 2 fois. Mais dans la charte, il s'agit de cadrer cette opération, parce que le recensement de la population par l'INSEE obéit à une codification des règles très précises, etc. Pour que le décompte soit validé par l'INSEE, il va falloir qu'on se plie à un certain nombre de choses, notamment la passation de questionnaires distincts pour correspondre aux deux objectifs, Nuit de la Solidarité et recensement de la population. Pour avoir lu la charte dans son intégralité, cela fait un peu peur au début, mais je pense que cela va très bien se passer.

**M. LE MAIRE** : Il y a quand même un petit sujet, cela ne va pas être si simple que cela. En tout cas, c'est louable de vouloir le faire, mais pour avoir participé à, quand même, pas mal de Nuits de la Solidarité... Cela dépend de qui on rencontre et de quelle façon.  
DDCT 88, pas de demandes d'intervention ? Je vais la faire voter toutefois. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

POUR : 37 VOIX  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0  
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2021 DASES 204 Subvention d'investissement (60 000 euros) et convention avec l'EHPAD PEAN (ACPPA) pour l'amélioration de la climatisation/rafraîchissement de ses locaux**

**M. LE MAIRE** : Nous passons à Morgane LACOMBE, puisqu'il s'agit d'une subvention à L'EHPAD PEAN. Ce n'est pas tous les jours que nous subventionnons une climatisation, mais en l'occurrence, pour un EHPAD, c'est évidemment nécessaire et normal. Donc DASES 204.

**Morgane LACOMBE** : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit de signer une convention avec l'association ACPPA, Accueil et Confort Pour Personnes Agées, en vue de l'aider à financer le renouvellement de ses installations de climatisation dans les parties communes de l'EHPAD PEAN, qui est situé au 9-11 rue de la Santé. C'est pour un montant de 60 000 euros, soit 55 % du montant total des travaux. En effet, les équipements de l'établissement sont devenus obsolètes et impossibles à réparer. Le remplacement est

donc la seule solution pour assurer aux résidents une prise en charge adéquate en cas de fortes chaleurs. Je me permets quand même ici de rajouter que c'est l'occasion de rappeler que depuis 2003, les épisodes de fortes chaleurs et de canicules se sont accentués à Paris par leur intensité, leur récurrence et leur durée.

**M. LE MAIRE** : Merci. Je me permets d'ajouter au passage qu'on travaille très bien avec l'EHPAD PEAN. C'est un des établissements avec qui on travaille le mieux. C'est très agréable. En tout cas, c'est sécurisant pour les personnes qui y sont accueillies.

Je vous en prie.

**Mireille ESTIENNE** : Merci, Monsieur le Maire. Bien sûr, nous voterons en faveur de cette délibération. Nous nous réjouissons d'ailleurs que la Ville puisse aider cette association pour apporter plus de bien-être à nos aînés qui en ont bien besoin.

**M. LE MAIRE** : Merci. On s'oriente bien vers une unanimité, mais je vais vous faire voter quand même préalablement. Donc DASES 204, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, bien sûr.

**POUR : 37 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **2021 DAE 190 AAP Immobilier d'entreprises pour une manufacture textile circulaire**

**M. LE MAIRE** : On passe à la DAE 190. Je pense que c'est Wilfried BÉTOURNÉ qui la rapporte, sur une installation importante. Je me permets d'attirer votre attention. Je pense que c'est un très beau sujet, en tout cas, cela concerne un secteur très important sur la question de l'économie circulaire, et plus largement sur tous les déchets que l'on produit concernant le textile.

**Wilfried BÉTOURNÉ** : Oui. Merci, Monsieur le Maire. Donc la DAE 190, c'est une délibération qui a pour objet dans le cadre de l'appel à projets « manufacture circulaire pour les professionnels de l'économie sociale et solidaire », de retenir le projet de la RIVP, qui est au 13 rue Jean-Baptiste Berlier dans l'arrondissement, de réserver un étage de ce bâtiment pour des structures de l'économie sociale et solidaire, qui auront une orientation dans la filière textile, linge et chaussure. Cet investissement est important. C'est 2,5 millions d'euros. Il va évidemment faire l'objet de la signature d'une convention avec la RIVP. Mais cette délibération est particulièrement importante, parce que la crise sanitaire nous a montré qu'on avait besoin en proximité d'ateliers de production de textile. Quand il a fallu fabriquer des masques, on s'est rendu compte que c'était compliqué en France. Quand il a fallu fabriquer des surblouses, on s'est rendu compte que c'était compliqué en France. Cette politique vise à relocaliser l'activité au plus près des lieux où on en a besoin. Dans cet appel à projets, il y a aussi une dimension circulaire. On est aujourd'hui face à une crise écologique majeure. Donc il faut aussi penser à la réutilisation, au réusage et au réemploi, notamment dans le textile, qui est une industrie qui produit effectivement beaucoup de déchets. Dans le sens écologique de cette délibération aussi, il y a l'idée que Paris est une capitale de la mode, que la mode en France et dans le monde n'a pas toujours été exemplaire en matière environnementale et qu'il y a une prise de conscience et de nouveaux acteurs qui émergent et qui ont cette volonté de proposer un modèle de mode qui soit durable. Donc on a de la chance que dans le 13<sup>e</sup> arrondissement, c'est la volonté de l'exécutif parisien de faire de cet arrondissement un pôle de concentration de structures de l'économie sociale et solidaire. Donc cette délibération va dans le sens d'installer un pôle important du

textile, de l'économie sociale et solidaire et de l'économie circulaire dans notre arrondissement. Je vous demande de bien vouloir voter cette subvention et accorder la signature de la convention. Merci.

**M. LE MAIRE** : C'est un très beau sujet et en plus de cela, comme vous le savez, on a le regroupement maintenant des grandes écoles de la mode et du design - on est essentiellement orientés sur la mode. Le lieu vient d'ouvrir. Pouvoir faire le lien aussi avec ces associations, entreprises, start-up qui sont orientées sur le sujet, ce sera très utile de les retrouver sur le même territoire. Puis, je pense que cela marquera les esprits. C'est vraiment une belle opération. Au passage, je voulais saluer Florentin LETISSIER qui a été très mobilisé sur cette question, parce que le budget est conséquent pour accompagner ces installations. On aura l'occasion d'y revenir, mais c'est une très belle opération.

S'il n'y a pas de demandes d'intervention, je vais la faire voter. DAE 190 qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Abstention de l'opposition. Merci. Elle est adoptée.

**POUR : 33 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 4 ÉLUS DU GROUPE UDC13 (MME ESTIENNE ET MM. LE, OLIVIER ET SHOUKRY)**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

<b>2021 DAE 179 Subventions (94 000 euros) et conventions avec 11 structures de l'économie sociale et solidaire</b>
---

**M. LE MAIRE** : Nous passons à la DAE 179. Il s'agit d'une série de subventions toujours sur l'économie sociale et solidaire. C'est toujours Wilfried BÉTOURNÉ qui la rapporte.

**Wilfried BÉTOURNÉ** : Dans cette délibération, il s'agit d'apporter le soutien de la Ville à hauteur de 94 000 euros à 11 structures de l'économie sociale et solidaire. Je vais vous épargner la lecture et la présentation des 11 structures.

Parmi les projets parisiens que je peux quand même présenter, il y a les CIGALES d'Île-de-France et leur projet d'épargne d'investissement solidaire, qui bénéficieront de 10 000 euros de subventions. Thanks For Nothing et ses projets de plantation d'arbres à Paris, et puis leur action « Poetry Saved My Life » qui soutient le droit des femmes, qui va bénéficier de 5 000 euros. Le CRESS Île-de-France et son action d'appui aux collectivités des structures de l'ESS qui va aussi bénéficier de 5 000 euros de subventions. Et dans le 13<sup>e</sup> arrondissement, le Petit Bain, qui va bénéficier aussi d'une subvention de 5 000 euros de subventions et qui propose des projets pour s'ancrer dans l'arrondissement à destination des publics précaires, avec des partenariats avec des centres d'hébergement et des projets culturels et éducatifs auprès des jeunes. Petit Bain a aussi l'ambition d'être l'un des premiers lieux culturels parisiens à tendre vers la neutralité carbone, donc on ne peut que les encourager en votant cette subvention. Merci.

**M. LE MAIRE** : Merci. Pas de demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Donc DAE 179, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous remercie.

**POUR : 37 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

<b>2021 DAC 32 Subventions d'investissement (171 500 euros) et conventions avec 4 structures culturelles</b>
--

**M. LE MAIRE** : Nous passons à des délibérations culturelles. Je laisse tout de suite la parole à Philippe MOINE pour la DAC 32.

**Philippe MOINE** : Il s'agit de subventions attribuées dans le cadre du soutien de la Ville au spectacle vivant. Il y a deux subventions qui concernent le 13<sup>e</sup> arrondissement. Une subvention de 40 000 euros pour la coopérative 2r2c, donc De Rue et De Cirque, donc il s'agit de subventions d'investissement puisqu'il s'agit d'aider la coopérative à acheter un chapiteau, des barnums, des parquets et différents matériels qui ont permis à 2r2c d'accueillir des compagnons en résidence cet été, sur la pelouse de Reuilly. 2r2c s'est vu attribuer par la Ville des locaux rue Watt qui auraient dû être adaptés pour accueillir des compagnons en résidence, accueillir des ateliers, mais ces espaces ont été victimes d'un incendie. Donc 2r2c ne pourra récupérer ses locaux de la rue Watt qu'à la fin de l'année. C'est pourquoi la Ville a permis à 2r2c d'accueillir un certain nombre d'équipements qui lui ont permis de réaliser ces différents projets sur l'espace de Reuilly. Enfin une subvention de 11 500 euros pour la Maison Ouverte, c'est l'association qui gère le théâtre Dunois, donc spécialisé dans le spectacle jeune public. En l'occurrence - je crois qu'on l'avait évoqué lors d'une précédente séance - le théâtre Dunois s'est vu attribuer l'exploitation, en plus de ses locaux dans le 13<sup>e</sup> arrondissement, d'un théâtre qui est situé au Parc Floral dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, donc dans le bois de Vincennes. L'ex-théâtre Astral qui est rebaptisé théâtre du Parc et qui permet au théâtre Dunois d'accueillir des compagnons en résidence et puis d'accueillir de nouveaux publics. Donc deux subventions d'équipement pour ces deux structures du 13<sup>e</sup>.

**M. LE MAIRE** : Merci, Philippe. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas, donc je vais la faire voter. DAC 32, qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée.

**POUR : 37 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **2021 DAC 140 Subvention (20 000 euros) et convention avec l'association La Guinguette Pirate**

**M. LE MAIRE** : Nous passons à La Guinguette Pirate. Cette fois-ci, c'est la DAC 140.

**Philippe MOINE** : Oui. C'est également une subvention d'investissement, destinée à La Guinguette Pirate, qui exploite notamment le Petit Bain, donc bien connu dans le 13<sup>e</sup>. Le Petit Bain a fait beaucoup de choses dans le 13<sup>e</sup>, mais en particulier, cette subvention s'inscrit dans le cadre de l'opération qui a été lancée par Petit Bain dans la perspective des JO de Paris. Cela s'inscrit dans le cadre de ce qu'on appelle l'Olympiade culturelle. Et dans le cadre de l'Olympiade culturelle, qui permet à de nombreux établissements culturels d'organiser beaucoup de choses d'ici aux JO, Petit Bain organise l'Odyssée de Paris qui se reproduit chaque année. Cet été, cela avait eu lieu du 15 au 19 septembre. Il s'agissait de nombreux événements, et notamment des courses nautiques sur la Seine, des parades flottantes de voiliers, la réalisation de sculptures éphémères sur les quais de Seine, des concerts le long du canal de l'Ourcq. Différents événements qui ont conduit Petit Bain à engager des dépenses importantes. Cette subvention de 20 000 euros permet à Petit Bain de réaliser un certain nombre de ses projets, notamment la construction de 3 dérivateurs, de remorques vélo pour le transport des voiliers, la réalisation de chantiers navals, installés dans différents quartiers populaires de Paris, pour la réalisation de ces embarcations.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup, Philippe MOINE. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je vous en prie. Vous avez la parole.

**Mireille ESTIENNE** : Merci, Monsieur le Maire. En effet, nous nous abstenons sur cette délibération. Je m'interroge, puisque dans cette délibération, il est stipulé à plusieurs reprises le mot « projet ». Par exemple, « compte tenu de l'intérêt de ce projet fédérateur et inclusif » ou encore « pour contribuer au financement du projet l'Odyssée de Paris ». Mais pourquoi parle-t-on de « projet », puisque cet événement a déjà eu lieu cette année ? Ces dépenses étaient-elles prévues ? Pourquoi est-on mis devant le fait accompli ? En effet, est-ce qu'il ne pouvait pas y avoir la possibilité de regarder en amont ces sommes, s'il fallait qu'elles soient dépensées ou pas, ou les réduire plutôt ? Et en fin de compte, la Ville apporte plus qu'une aide, puisqu'elle finance à 68 % cet investissement. D'autre part, juste une remarque sur la fiche de cette association. Il n'est pas stipulé les différentes subventions versées déjà cette année. Donc je m'interroge également. Je vous remercie.

**Philippe MOINE** : Le terme de projet est assez couramment utilisé pour qualifier des projets portés par des associations qui peuvent s'étaler sur plusieurs années. Donc c'est un projet qui est porté par La Guinguette Pirate et qui se réalise sur plusieurs années. Chaque année, un certain nombre de subventions d'équipement sont versées. On a déjà voté l'année dernière des subventions dans le cadre de cette Odyssée de Paris. De fait, c'est vrai que la Ville prend en charge une bonne partie de ces dépenses. Mais en l'occurrence, c'est des dépenses d'investissement, et - c'est souvent le cas pour les dépenses d'investissement - il y a une partie des dépenses qui sont couvertes par des fonds propres. C'est vrai que la Ville intervient beaucoup, parce qu'elle soutient ces initiatives qui permettent, comme le texte le rappelle, de fédérer beaucoup d'acteurs. J'ai oublié de le préciser, mais il y a des établissements scolaires, des établissements sportifs qui sont fédérés dans le cadre de l'Odyssée de Paris. Vous avez déjà soulevé ce problème la dernière fois, c'est vrai qu'on pourrait additionner l'ensemble des subventions dont bénéficie Petit Bain, qui, de fait, se montent à un niveau élevé. Mais c'est vrai que Petit Bain est engagé par beaucoup de projets différents. Il y a aussi les activités récurrentes, l'accueil de spectacles sur la barge sur la Seine, qui donne lieu à des subventions de fonctionnement annuelles, puis à des subventions d'investissement comme celle-ci, qui sont réservées à des projets plus spécifiques. Là, cela risque de se reproduire jusqu'aux JO de 2024, puisque c'est dans le cadre de cette Odyssée.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup pour ces explications. Je ne suis pas sûr que cela change le vote de l'opposition, mais on va la faire voter et on verra. DAC 140, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Donc le groupe de l'opposition. Merci. Elle est adoptée.

**POUR : 33 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 4 ÉLUS DU GROUPE UDC13 (MME ESTIENNE ET MM. LE, OLIVIER ET SHOUKRY)**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

#### **2021 DJS 157 Attribution de la dénomination Victoire Tinayre, au Centre Paris Anim' Daviel (13<sup>e</sup>)**

**M. LE MAIRE** : Nous passons à la DJS 157. Il s'agit de dénommer le centre Paris Anim' Daviel. C'est Alexandre COURBAN qui rapporte la délibération.

**Alexandre COURBAN** : Merci, Monsieur le Maire. À la fin du mois de mars, à l'occasion du 150<sup>e</sup> anniversaire de la Commune de Paris, notre Conseil d'arrondissement a adopté à l'unanimité un vœu visant à rendre hommage à Victoire Tinayre, c'est-à-dire cette ouvrière lingère devenue institutrice, qui échappe à la répression au cours de la semaine sanglante et qui était domiciliée anciennement rue de Gentilly, aujourd'hui rue Abel Hovelacque. Huit mois plus tard, cette proposition nous revient sous la forme d'une délibération, qui vise donc à ce que le centre Paris Anim' Daviel se voit accoler le nom de Victoire Tinayre.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention ? C'est la suite du vœu qu'on a déjà adopté. Donc DJS 157, qui vote ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

POUR : 37 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### Communications

#### **2021 DCPA 20 Présentation du bilan des délibérations globales, portant sur les équipements publics, adoptées entre 2015 et 2021**

**M. LE MAIRE** : Nous n'avons pas une, mais deux communications. La première, c'est Éric OFFREDO qui la rapporte, concernant les délibérations sur les équipements publics, et la seconde, ce sera sur les conseils de quartier. Donc ce sera Bérangère AICHOUN BAPTISTE qui la rapportera.

**Éric OFFREDO** : Merci. Nous sommes obligés de faire une présentation du bilan des délibérations globales, portées par la Direction Constructions Publiques et Architecture de la Ville de Paris, portant sur les équipements publics adoptées en 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021. Ces différents projets portent sur des opérations très diverses. 44 délibérations en tout, sur tout Paris, qui respectent bien évidemment les différents plans : plan climat, air, énergie, plan pluie, plan biodiversité, plan d'accessibilité. Les choix des méthodes constructives, bien sûr, respectent les matériaux biosourcés, géosourcés, sur le réemploi, de l'économie circulaire et des circuits courts.

Pour faire vite, plusieurs délibérations dans tout Paris, mais qui ne concernent pas que le 13<sup>e</sup> arrondissement. Une délibération qui a été adoptée en 2016, la DPA 2016 4G qui consistait en la restructuration du foyer et de la pouponnière du centre Michelet, 48-52 rue Boussingault. En 2017, la rénovation de la cuisine centrale 53-61 rue Baudricourt. La livraison n'est pas encore faite, elle est prévue pour 2022.

La DCPA 2017 30 qui consiste en la rénovation des baignoires et nouvel accès aux bassins de la piscine Butte-aux-Cailles, 5 place Paul Verlaine. La livraison n'est pas encore faite à ma connaissance. Je vois « livraison 2021 », mais pour moi, elle n'est pas complètement réalisée. Mais 2021 n'est pas terminé. Et la DCPA 2017 49 qui sont des projets d'amélioration de la performance énergétique dans des écoles parisiennes. Cela concerne plusieurs écoles dont des écoles du 13<sup>e</sup>.

Et enfin, en 2021, une délibération que nous avons adoptée lors de notre Conseil très récemment pour l'école provisoire Franc-Nohain, place du Docteur Yersin. La construction de l'école élémentaire de 10 classes avec une livraison prévue en 2024. Merci beaucoup.

**M. LE MAIRE** : Merci, Éric OFFREDO. Y a-t-il des demandes intervention sur cette communication ? Je n'en vois pas.

#### **Communication sur la composition des collèges politique et associatif des conseils de quartier du 13<sup>e</sup> arrondissement**

**M. LE MAIRE** : On va continuer avec Bérangère AICHOUN BAPTISTE, sur la composition des bureaux d'animation des conseils de quartier. Je crois qu'il nous manque les noms des élus référents du groupe communiste. Il ne faudra pas oublier de lui donner.

**Bérangère AICHOUN BAPTISTE** : Merci, Monsieur le Maire. Vous le savez, en septembre, nous avons renouvelé le collège habitants des bureaux d'animation des conseils de quartier. Il nous restait à renouveler le collège politique et le collège associatif de chacun des conseils de quartier. En ce qui concerne les collèges associatifs, nous aurions souhaité pouvoir associer bien plus les collèges habitants, mais pour autant, comme ils ont été renouvelés très récemment, il était difficile de lancer une grande concertation à ce sujet. Donc nous avons interrogé les associations qui étaient déjà membres des différents collèges associatifs. Nous avons vu les associations qui souhaitaient de nouveau composer les collèges associatifs. Nous avons été alertés par certains bureaux d'animation sur des associations qui souhaitaient en faire partie, et donc nous proposons aujourd'hui des collèges associatifs complets, mais qui peuvent être amenés à évoluer, puisque je propose aux différents bureaux d'animation de faire un point d'ici 6 mois, pour que les personnes qui ont été nouvellement tirées au sort puissent un peu voir comment cela fonctionne, un peu découvrir les associations qu'ils ou elles souhaiteraient voir apparaître dans les conseils de quartier. Donc, si c'est très formalisé ce soir, c'est bien sûr amené à évoluer pour une plus grande concertation et une plus grande motivation des différents acteurs. Merci.

**M. LE MAIRE** : Merci pour ce point d'information. Pas de demande de parole là-dessus ?

### **Vœux**

**V13 2021 44 Vœu relatif à l'implantation de caméras de vidéo-protection dans les quartiers « Bruneseau » et « Porte d'Italie » ainsi qu'à leur financement déposé par Jérôme COUMET, Éric OFFREDO et les élus du groupe « Paris en Commun »**

**M. LE MAIRE** : Je vais poursuivre. On a toute une série de vœux. Le premier vœu vise à poursuivre quelque chose que nous avons déjà initié par le passé, c'est-à-dire équiper de vidéo-protection ou de vidéosurveillance, peu importe le terme, des quartiers d'aménagement. Éric OFFREDO le rapporte.

**Éric OFFREDO** : Merci, Monsieur le Maire. Je ne vais pas vous refaire tous les considérants du vœu. Il y en a de nombreux, mais à noter, quand même, que considérant le rôle des caméras de vidéo-protection dans la prévention et d'aide à la résolution des crimes, considérant qu'en 2015 et a fortiori, en 2009, les secteurs Bruneseau et Porte d'Italie n'étaient pas directement concernés par les déploiements, sinon marginalement, parce que leur aménagement était peu alors avancé. Considérant que ces dernières années, ces deux quartiers se sont transformés avec les livraisons de logements, de commerces, d'équipements, considérant les récents échanges avec les services de la préfecture de police qui ont fait savoir qu'aucune installation nouvelle de caméras ne pourrait intervenir actuellement au regard des enveloppes budgétaires disponibles, considérant que ces deux secteurs font l'objet d'opérations d'aménagement, conduites par la SEMAPA, et que déjà avec la SEMAPA, on avait pu déployer des caméras supplémentaires dans le cadre d'un avenant à la convention signée avec la préfecture de police. Le Conseil du 13<sup>e</sup> émet le vœu que les quartiers Bruneseau et Porte d'Italie en cours d'aménagement puissent bénéficier rapidement d'un système de vidéo-protection, à l'instar de l'ensemble du territoire parisien et que l'accord de financement conclu en 2019 soit reconduit pour ces quartiers et que l'installation de nouvelles caméras puisse être réalisée dans les meilleurs délais, grâce à un financement de la SEMAPA, puisqu'effectivement, si on attend le financement de l'État, on n'est pas arrivé.



**M. LE MAIRE** : C'est tout simplement à partir de la constatation que quand on fait une opération d'aménagement, on s'occupe de tous les réseaux et cela en fait partie, tout simplement. C'est comme cela qu'on avait fait adopter déjà la précédente convention.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

On va prendre la série. Wilfried BÉTOURNÉ. Ensuite, je vous laisserai la parole à Mme ESTIENNE, ensuite Jean-Noël AQUA.

**Wilfried BÉTOURNÉ** : Pour le groupe écologiste, sans surprise, nous voterons contre ce vœu, parce que nous ne sommes toujours pas convaincus de l'efficacité de ce dispositif dans la prévention des faits de délinquance et dans la résolution des affaires.

D'ailleurs, la Cour des Comptes n'est toujours pas convaincue non plus - c'est un rapport qui date un peu de 2011, mais qui n'a pas été contredit depuis - de l'utilité de la vidéosurveillance. Par contre, elle s'inquiète, du coût pour les finances publiques, de ce dispositif. Les quelques études sérieuses sur le sujet, toutes menées dans des pays anglo-saxons et pas en France, montrent que l'effet sur la délinquance est marginal, que la délinquance est plutôt déplacée que dissuadée et que les pratiques des délinquants s'adaptent à la présence de la vidéosurveillance. On considère que les caméras ne sont utiles pour la résolution d'affaires que dans 1 à 3 % des cas. Ce pourcentage très faible ne plaide pas en la faveur de l'utilité de ce dispositif. Nous pensons que cette proposition de vœu qui se concentre et ne parle que de la vidéosurveillance omet l'importance de la présence humaine de proximité dans la tranquillisation de l'espace public ainsi que les nécessaires aménagements de celui-ci qui permet un partage de l'espace et des usages.

Nous pensons qu'à ce stade, rien n'indique qu'installer de nouvelles caméras de vidéosurveillance dans ce secteur aura un intérêt au regard du coût engagé et en termes d'efficacité. Merci.

**M. LE MAIRE** : Je savais, en le déposant, que cela ferait débat, mais j'assume, comme on dit. C'est le mot à la mode en ce moment. Je vous laisse la parole.

**Mireille ESTIENNE** : Merci, Monsieur le Maire. En effet, nous nous réjouissons de ce vœu. En effet, notre groupe a, à de nombreuses reprises, souhaité des caméras de vidéosurveillance dans notre arrondissement. À chaque fois, votre majorité les a rejetées, ne voyant pas l'intérêt. Néanmoins, dans votre vœu, vous stipulez que ces quartiers devraient bénéficier d'un système de vidéo-protection, à l'instar de l'ensemble du territoire parisien, ce qui malheureusement ne reflète pas la réalité. Donc, nous espérons que pour nos prochains vœux concernant ces sujets de sécurité, pour une fois, ils remporteront l'adhésion de votre majorité. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : On va continuer. Jean-Noël AQUA.

**Jean-Noël AQUA** : Merci, Monsieur le Maire. Nous nous abstiendrons sur ce vœu, même si on est très en phase avec les arguments qui ont été développés par le groupe écologiste. Cette vidéosurveillance, ne déplaçons pas les mots, est effectivement, et tout le monde le constate, un objet qui coûte très cher, au vu des résultats. Évidemment, les résultats ne sont pas nuls strictement, mais très faibles au vu du coût colossal que représentent les dispositifs de vidéosurveillance. Évidemment, la protection des personnes est un service public, doit rester un service public et nous devons le réaffirmer. C'est souvent les plus pauvres qui pâtissent de l'insécurité, évidemment, malheureusement. Le besoin de sécurité est important, mais ce service public ne doit pas être, et ne nous leurrons pas, assuré par une dérive technologique.

On sait que Madame PÉCRESE veut installer la reconnaissance faciale dans les transports en commun. On sait que les dérives technologiques, on pense pouvoir résoudre les problèmes de façon technologique. Cela peut faire penser à un certain nombre de films américains, néanmoins, la réalité est toute autre. Nous n'avons pas la mémoire courte. Nous savons que les Républicains, qui paradent parfois sur ces sujets-là - quand ils avaient un président de la République, en l'occurrence Nicolas SARKOZY - ont

supprimé plus de 10 000 postes de fonctionnaires, des gens qui sont présents sur le terrain, qui sont là pour assurer la sécurité des gens. Donc nous n'avons pas la mémoire courte et je pense que les Républicains sont carrément disqualifiés sur ce sujet-là.

Il y a besoin d'une présence humaine. Il y a besoin de policiers, de policiers formés à respecter les valeurs de la République et notamment formés contre les violences policières, mais nous avons besoin de policiers, cela c'est clair. Nous avons besoin d'augmenter ce nombre-là, mais nous avons aussi besoin de services publics, d'un service public qui permette de faire de la prévention, un service public de l'éducation. Nous avons besoin de services publics tous azimuts, en fait. Donc la délinquance que nous observons est le résultat d'une certaine politique. Et c'est vrai que le vœu, en ne prenant le bout de la sécurité que par le petit bout de la lorgnette, est plus qu'insuffisant. Vous aurez compris que notre abstention est une abstention négative, en fait.

Si vous me chauffez, on vote contre. Excusez-moi. Je me suis permis. Ce n'est pas au compte rendu. C'était une parenthèse.

Je tiens aussi à rappeler que depuis quelques années, nous assistons à la réduction du nombre de policiers sur Paris, et en particulier sur Paris, et notamment avec le tribunal des Batignolles. Donc il y a un problème clairement sur Paris. Il y a une volonté de la préfecture de ne pas communiquer, puisque notre groupe a régulièrement demandé qu'un bilan soit fait, que les effectifs de police soient communiqués, puisque cela reste le grand flou. Nous n'arrivons pas à avoir des chiffres. La préfecture et le gouvernement refusent de communiquer là-dessus. Il y a un vrai problème sur la question des moyens.

Par ailleurs, et je conclus là-dessus, ne nous leurrions pas, il y a aussi un problème de principe. C'est-à-dire qu'on pense que vivre dans une société de la surveillance permanente va résoudre le problème de la délinquance. On est prêts avec cette dérive-là, à accepter toujours moins de liberté, et vous connaissez la phrase : « À force de vouloir toujours moins de liberté pour avoir plus de protection, on n'a ni l'un ni l'autre. » Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Après ces magnifiques tirades, je vais faire quelque chose de plus modeste. Et vous m'excuserez de ne pas faire d'effets de manche.

Simplement pour dire que je ne fais pas du tout de la vidéosurveillance l'alpha et l'oméga de la question de la sécurité, simplement, je constate - on travaille au quotidien avec la police ou en tout cas très régulièrement - que sur la question de la résolution des affaires, sur la question des interventions, parce que la vidéosurveillance sert à guider les interventions policières, suite à une dérive sur la voie publique - est un outil utile. C'est tout simplement un outil utile. Je n'en ferai ni plus ni moins. C'est pour cela qu'au nom d'une certaine forme d'équité parisienne, il faut faire en sorte que les nouveaux quartiers, qui sont livrés récemment, bénéficient des mêmes équipements que les autres, cela me semble tout simplement juste et normal.

Donc sans aller plus loin que cela et sans en faire encore - je l'ai déjà dit - l'alpha et l'oméga de toute la politique de sécurité qui passe d'abord par les effectifs. Une caméra de vidéosurveillance sans les effectifs qui vont derrière n'a aucun intérêt, aucun sens. Mais c'est normal de faire bénéficier les nouveaux quartiers du 13<sup>e</sup>, qui sont nombreux, des mêmes équipements que les autres. Cela est vrai pour les voies, pour les égouts, pour tous les fluides et pour la vidéosurveillance.

Je vais faire voter ce vœu. M. SHOUKRY.

**Habib SHOUKRY** : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Une intervention rapide pour rappeler que la situation et les chiffres de la délinquance à l'époque de Nicolas SARKOZY n'étaient pas les mêmes qu'aujourd'hui. Également pour aller dans votre sens, évidemment, ce sont des outils pour la police, qu'il faut revoir toute la politique judiciaire pour que les peines soient appliquées, que les TIG soient faits, etc.

**M. LE MAIRE** : On va en rester aux caméras, aux quelques caméras que nous souhaitons, par ce vœu, pouvoir financer tout simplement.

Le vœu 44, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Et qui s'abstient ? Comme annoncé. On va prendre cela comme une abstention positive, même s'il a dit le contraire. Après, chacun jugera comme il l'entend.

**POUR : 26 VOIX**

**CONTRE : LES 7 ÉLUS DU GROUPE GEP 13<sup>E</sup>**

**ABSTENTION : 4 ÉLUS DU GROUPE COMMUNISTE ET CITOYEN (MME KARAOUN GOUEZOU, MM. AQUA, BOULET, ET COURBAN)**

**LE VŒU EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

**V13 2021 45 Vœu contre la cession des centres de santé de la Croix-Rouge, et notamment du centre des Olympiades, au secteur lucratif privé présenté par Jérôme COUMET, Wilfried BÉTOURNE et les élus des groupes « Paris en Commun » et « Groupe écologiste de Paris 13 »**

**M. LE MAIRE** : Nous allons poursuivre au sujet d'une grosse inquiétude que nous avons sur le devenir d'un centre de santé important, on l'occurrence le centre de santé Croix-Rouge des Olympiades, qui est juste à côté des Olympiades. Je laisse la parole à Wilfried BÉTOURNÉ pour le présenter.

**Wilfried BÉTOURNÉ** : Effectivement, Monsieur le Maire, une grosse inquiétude et c'est pour cela qu'on présente ce vœu ce soir. C'est un vœu qui a été déposé au Conseil d'arrondissement du 20<sup>e</sup> arrondissement, parce que nous souhaitons alerter sur ce projet de cession, qui ne nous semble pas du tout correspondre aux besoins de santé de notre territoire.

Il y a déjà des problèmes majeurs sur la forme. On a été alertés de ce projet uniquement parce que des salariés de ces structures sont venus nous en parler. Si ces personnes ne l'avaient pas fait, nous n'aurions pas été informés par la Croix-Rouge de ce projet de cession, qui va impacter forcément les publics qui bénéficient de ces centres de santé. Nous avons rencontré, suite à l'interpellation des salariés, la direction de la Croix-Rouge. Et cette rencontre n'a pas permis non plus d'éclaircir le projet global de la Croix-Rouge concernant ces centres de santé, et le devenir spécifique du centre du 13<sup>e</sup> arrondissement.

Sur la question de fond, ce centre de santé, qui est un centre dentaire et généraliste, accueille des publics précaires en secteur 1 ou en AME, des publics vulnérables et il remplit une mission de service public. Il accueille aussi des personnes en situation de handicap pour des soins dentaires, et des enfants. C'est un public qui a parfois des difficultés importantes d'accès à ces soins dentaires et à des praticiens qui ont l'habitude de réaliser ces soins.

Le personnel qui travaille dans ces centres est en poste depuis de nombreuses années et attaché à ce fonctionnement, à ce modèle non lucratif qui est celui de la Croix-Rouge, et à un mode d'activité qui est induit par ce modèle non lucratif. La direction de la Croix-Rouge nous avance un certain nombre de garanties sur le maintien de l'activité dans la typologie actuelle, avec le même pourcentage de personnes accueillies, relevant du secteur 1 ou en AME, mais nous savons très bien qu'un repreneur du secteur lucratif va transformer complètement l'activité et fera probablement fuir les praticiens qui exercent actuellement dans ce centre et qui sont ceux qui font l'identité de ce centre de santé.

L'objet de ce vœu, c'est de demander qu'un véritable dialogue s'ouvre avec la Croix-Rouge et que nous puissions continuer à travailler avec eux comme un partenaire de la Ville, comme nous le faisons depuis de nombreuses années. Ce vœu vise aussi à demander et à comprendre quel est le projet désormais de la Croix-Rouge concernant son activité, ce qui est déterminant. Merci.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce vœu ? Jean-Noël AQUA.

**Jean-Noël AQUA** : Très rapidement, pour dire que nous nous associons évidemment à ce vœu qui peut être considéré comme un vœu de la majorité. Nous soutenons la logique, vous le savez, des centres de santé, plus largement d'ailleurs au niveau municipal, mais aussi, en particulier, pour toute l'offre de soins qu'elle donne et en particulier sur ce centre de santé, pour tout ce que cela permet comme une prise en

charge globale, en tout cas de plusieurs professions, de plusieurs professionnels, et la synergie permet souvent une amélioration de l'offre de soins et de la coordination. Et je pense que c'est plus qu'inquiétant. Il y a le même problème dans le 20<sup>e</sup>, il y a un désengagement visiblement de la Croix-Rouge qui est inquiétant et donc nous soutenons évidemment ce vœu.

**M. LE MAIRE** : Il y a deux centres, le centre du 20<sup>e</sup> étant en patientèle et en nombre de praticiens qui y opèrent plus important que le nôtre, mais celui du 13<sup>e</sup> est très utilisé, en direction notamment des personnes handicapées. C'est une vraie inquiétude sur l'avenir.

Je vais le faire voter. Vœu 45. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? L'opposition s'abstient. Il est adopté.

**POUR : 33 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 4 ÉLUS DU GROUPE UDC13 (MME ESTIENNE, MM. LE, OLIVIER ET SHOUKRY)**

**LE VŒU EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

<b>V13 2021 46 Vœu relatif à la mémoire de Hubert GERMAIN (1920 – 2021) proposé par Jérôme COUMET, Alexandre COURBAN et les élus des groupes « Paris en Commun » et « Communiste et Citoyen »</b>
---

**M. LE MAIRE** : Nous passons au vœu 46, il s'agit d'une proposition de dénomination et c'est donc Alexandre COURBAN qui le rapporte.

**Alexandre COURBAN** : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit tout simplement de proposer de rendre hommage au dernier Compagnon de la Libération, Hubert GERMAIN, gaulliste de la première heure, qui, à l'âge de 20 ans, s'est engagé dans la Résistance et qui, pour ce qui concerne le 13<sup>e</sup> arrondissement, en a été l'élu en tant que député de 1962 à 1967, puis de 1968 à 1978. Comme vous le savez, Hubert GERMAIN est décédé le 12 octobre dernier, à l'âge de 101 ans, et le président de la République a prévu, comme il était envisagé par ailleurs, de lui rendre hommage le 11 novembre prochain, à l'Arc de Triomphe, puis au mont Valérien où il sera inhumé, en tant que dernier Compagnon de la Libération. Le vœu propose qu'un espace public dans notre arrondissement lui rende hommage, sous la forme d'une voie, dans un jardin ou autre.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Morgane LACOMBE.

**Morgane LACOMBE** : Merci. Nous allons, bien évidemment, voter pour ce vœu qui prévoit d'honorer la mémoire d'une personnalité d'exception, dont les agissements, dans une période particulièrement sombre de notre histoire, constituent un exemple de courage et de dévouement.

Cependant, nous tenons à souligner que, dans la précipitation, nous dérogeons encore à la règle des 5 ans, règle qui nous tient à cœur. D'autre part, même si le 13<sup>e</sup> est exemplaire sur la valorisation du patrimoine, nous avons de nombreux exemples récents sous nos yeux, le centre d'animation Victoire TINAYRE, le haut-relief Joséphine BAKER, la médiathèque Virginia WOOLF, la rue Vivian MAIER et bien d'autres. La position du groupe écologiste est de toujours tendre vers un rééquilibrage de l'espace public en nombre d'hommes et de femmes. Malheureusement, le retard est incommensurable, mais il nous apparaît donc important d'autant plus de prendre notre temps quand il s'agit de noms d'hommes. Merci.

**M. LE MAIRE** : Le dernier Compagnon de la Libération, en termes de symbolique, c'est l'individu que l'on souhaite honorer, et c'est plus largement ce qu'il représente. Monsieur SHOUKRY.

**Habib SHOUKRY** : Une intervention très rapide pour dire qu'évidemment, nous allons voter pour ce vœu. Nous avons nous-mêmes prévu d'en déposer un identique, mais les délais courts nous avaient plutôt incités à le faire pour le prochain Conseil, qui sera dans moins de trois semaines. Évidemment, nous voterons pour.

**M. LE MAIRE** : Bien. D'autres demandes d'intervention ? Donc je vais le faire voter. Vœu 46, sur la dénomination Hubert GERMAIN, en tout cas notre souhait exprimé en ce sens. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Il est adopté.

**POUR : 37 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE VŒU EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**V13 2021 47 Vœu relatif au manque d'AESH dans les établissements scolaires du 13<sup>e</sup> déposé par Jérôme COUMET, Vincent BOULET, Caroline MILLET, Emmanuel COBLENCÉ et les élus de la majorité municipale**

**M. LE MAIRE** : Nous passons à un vœu concernant le manque d'AESH. Malheureusement, on y est confronté chaque année, particulièrement cette année. Vincent BOULET le rapporte.

**Vincent BOULET** : Merci, Monsieur le Maire, et je remercie mes collègues, Emmanuel COBLENCÉ et Caroline MILLET, d'y avoir également contribué. Ce vœu part effectivement d'une réalité constatée dans les écoles maternelles, primaires et des collèges du 13<sup>e</sup> par les parents d'élèves, par le corps enseignant, qui s'en émeuvent - ils s'en inquiètent légitimement - qui est souvent, d'ailleurs, le sujet dans les conseils d'école et les différents conseils d'administration, dans lesquels nous siégeons, qui est celle des accompagnants d'élèves en situation de handicap, qui jouent un rôle crucial et nécessaire pour accompagner les élèves en situation de handicap, et donc la mise en œuvre réelle de l'école pour toutes et tous et de l'école inclusive, et dont l'action est déterminante pour la scolarisation des élèves, ce qui est également important pour les élèves eux-mêmes, évidemment, pour les parents et les communautés scolaires.

On note un manque important d'AESH, même si la situation s'est un peu partiellement améliorée depuis la rentrée. Le déficit en AESH demeure présent dans de nombreux établissements du 13<sup>e</sup>. On note également aussi une dichotomie sur le statut des AESH, lui-même, qui exige à la fois un haut niveau de qualification, tout en leur imposant une situation extrêmement précaire : des temps partiels imposés, une rémunération extrêmement dérisoire. Et on note également la mobilisation du 19 octobre dernier des AESH, qui ont porté un certain nombre de revendications légitimes.

Donc le vœu demande que la Maire de Paris interpelle le rectorat de Paris afin que soit comblé le déficit en AESH dans les établissements scolaires du 13<sup>e</sup> et que tous les élèves qui en ont besoin puissent bénéficier de l'accompagnement nécessaire à la bonne poursuite de leur scolarité et enfin, que les conditions de travail des AESH s'améliorent afin qu'ils puissent pleinement exercer leur mission. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup, Vincent BOULET. Des demandes d'intervention ? Je vous en prie.

**Mireille ESTIENNE** : Merci, Monsieur le Maire. Juste une petite question : pourquoi est-il stipulé « la mutualisation des AESH pour les établissements Elsa Triolet, Moulin des Prés et Claude Monet » ? En effet, un manque AESH est également ressenti pour le collège Évariste Gallois. Je voulais vous en faire part.

**M. LE MAIRE** : Si vous voulez qu'on ajoute Evariste Gallois, cela ne pose pas de problème.

**Vincent BOULET** : Il n'y a aucun problème à l'ajouter, bien évidemment.

**M. LE MAIRE** : Je vais soumettre ce vœu ainsi amendé, on rajoutera Evariste Gallois. Vœu 47, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

POUR : 37 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE VŒU EST AMENDÉ ET ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**V13 2021 48 Vœu relatif au sursis à statuer des autorisations de constructions risquant de compromettre le futur plan local d'urbanisme bioclimatique (article L153-11 c. urb) déposé par les élu.e.s du groupe écologiste de Paris 13**

**M. LE MAIRE** : Nous passons au vœu relatif au PLU, à l'avant PLU plus exactement. C'est Wilfried BÉTOURNÉ qui le rapporte.

**Wilfried BÉTOURNÉ** : C'est un vœu que nous déposons en tant que groupe écologiste en Conseil d'arrondissement ce soir, parce que les images qui nous viennent du G20 et de la COP26 nous plongent dans une grande perplexité et dans une grande colère. Voir les dirigeants et les dirigeantes du G20, des 20 plus grandes puissances mondiales, jeter une pièce dans une fontaine pour s'en remettre au sort dans la lutte contre le dérèglement climatique et l'adaptation aux conséquences du changement climatique déjà en cours est un pur scandale. Nous avons besoin d'actes forts et non plus d'actes symboliques. La Ville de Paris va dans le sens d'actions fortes. Elle souhaite se doter d'un nouveau PLU qui a l'ambition d'être bioclimatique, et ce que nous demandons en substance au travers de ce vœu, c'est qu'une fois que le débat sur le PADD aura eu lieu, la Ville utilise les dispositions légales qui lui permettent de surseoir à statuer sur des projets, qu'elle utilise cette possibilité pour tous les projets qui contreviendraient aux dispositions de ce nouveau PLU. Donc, un PLU qui vise à nous adapter aux conséquences catastrophiques du dérèglement climatique. On parle de canicules à plus de 50 degrés à Paris et qui, malheureusement, nous attendent, si nous n'agissons pas rapidement et si nous n'adaptions pas la ville rapidement et maintenant à ce changement climatique et à ses conséquences. Merci.

**M. LE MAIRE** : Merci. Des demandes d'intervention ? Je répondrai. Je ne suis pas en accord avec ce vœu. Je vous en prie.

**Mireille ESTIENNE** : Merci, Monsieur le Maire. Bien sûr, nous voterons pour. À noter que Monsieur OLIVIER, qui est absent ce soir, souhaite également s'associer, puisqu'à de nombreuses reprises, il s'est opposé à différents projets du PLU dans le 13<sup>e</sup>.

**M. LE MAIRE** : Jean-Noël AQUA.

**Jean-Noël AQUA** : Nous ne voterons pas ce vœu. Nous partageons l'urgence d'agir pour le climat et effectivement, la COP26 démontre qu'il y a beaucoup de paroles qui sont avancées et pas du tout d'actes, notamment et principalement sur les actes financiers, nos États sont carrément en retard sur les moyens financiers à développer pour réaliser la transition énergétique et écologique nécessaire devant nous. Néanmoins, le vœu tel qu'il nous est proposé, il y a différentes façons d'arriver à cette urgence-là, et donc, nous ne partageons pas exactement ce qui est développé, ce qui ne veut pas dire que nous ne partageons pas la nécessité et l'urgence d'agir pour le climat.

Néanmoins, sur la question, je pense qu'il faut qu'on ait un vrai débat, et je pense que ce vœu ne nous permettra pas de l'avoir ce soir, mais notamment sur la question de la densification. Nous pouvons avoir une augmentation de la densité humaine tout en ayant une augmentation de la part du vert et des espaces verts, qui sont dédiés à la végétalisation. C'est ce qui est souhaitable. On pourrait parler d'un certain nombre de projets, où effectivement, la Ville prévoit une augmentation du vert et en même temps, une augmentation par exemple de la hauteur, une augmentation de la densité humaine, en fait. Et il faut quand même le dire, on a besoin de loger des populations, que l'alternative qui risque de se présenter, c'est que les populations s'éloignent du cœur de Paris et donc soient amenées à utiliser les transports, transports en commun qui sont déjà plus que saturés. Je pense qu'il faudrait vraiment que nous ayons un débat autour de la densification.

Et encore une fois, il y a deux densités, et je pense qu'on mélange un peu les deux. Il y a la densité humaine et la densité au sol, et ce n'est pas du tout la même chose. Nous, en tout cas, nous ne cessons de le dire, il y a besoin d'augmenter la densité et c'est possible tout en respectant un environnement de qualité, et notamment un environnement où on augmente la part du végétal.

Sur la création de nouveaux bureaux, nous avons plus que des interrogations, c'est clair. Mais je pense que cela doit se juger au coup par coup, et pas d'une façon globale, puisqu'on peut tout à fait, notamment à certains endroits, supprimer des espaces verts pour en créer ailleurs. Or là, tel que votre vœu est rédigé, on a l'impression qu'on bloquerait tout. Cela doit se décider au coup par coup avec une vision globale évidemment, qui nécessite d'augmenter la part végétalisée, mais néanmoins, tel que c'est rédigé, c'est beaucoup trop fermé et cela ne nous permettra pas de voter pour ce vœu.

**M. LE MAIRE** : Je m'exprime à mon tour pour vous dire qu'effectivement, je voterai contre ce vœu. Je dirais que le lien entre la COP26 et l'attitude qu'on peut avoir par ailleurs me semble assez ténu, ou, en tout cas, comme le disait à juste raison Jean-Noël AQUA, le vrai sujet - mais j'ai eu l'occasion de m'exprimer devant vous là-dessus - c'est la question de la densité. Et tant qu'on n'aura pas ce débat correctement, on n'avancera pas. Mais au-delà de cela, je me permettrai de pointer certaines maladresses.

La première maladresse, c'est d'abord que ce vœu n'est pas légal. Donc c'est un peu plus qu'une maladresse, parce qu'il ne pourrait pas y avoir, même si on le voulait - je ne parle pas de la portée d'un vœu, un vœu en lui-même n'a pas grande portée juridique - il ne peut pas y avoir de portée générale sur ce type de choses. Il y a des atteintes aux droits de la propriété... Cela ne passerait pas du tout le contrôle de légalité. Il peut y avoir des sursis à statuer sur un projet précis en l'argumentant, mais pas quelque chose de portée générale. Justement, si on réfléchit à un nouveau PLU, c'est pour redonner une règle de portée générale.

La deuxième maladresse, c'est parce qu'on ne peut pas préempter un certain nombre d'orientations sur le futur PLU. Si on fait un PLU bioclimatique, c'est pour avancer sur toute une série de questions environnementales. Il y a évidemment des choses que vous notez sur lesquelles je serai favorable, mais il y a d'autres dispositions sur lesquelles je ne serai pas favorable, et je pense que je ne serai pas le seul au Conseil de Paris, pour différentes raisons, mais d'abord parce qu'une ville doit se régénérer sur elle-même en permanence, et cela fait partie des accords que nous passons avec les opérateurs.

Je vais donner quelques exemples, juste pour alimenter notre réflexion, et je le fais évidemment sans aucune acrimonie. L'opération rue Jeanne d'Arc, alors pour le coup, c'est double sujet, il y a un peu plus de densité, et surtout, ce sont des bureaux - parce que carrément, ce sont tous les bureaux qui seraient interdits - qui nous permettent d'accueillir un grand groupe mutualiste. Je pense qu'on aura l'occasion de se réjouir, puisqu'on va essayer de créer des partenariats avec eux. Cette opération n'aurait pas été possible si l'on respectait ce vœu. L'espace de coworking rue Tolbiac, qui a permis de passer d'un immeuble très moche à un immeuble très beau, avec des activités plutôt intéressantes, je pense, pour notre territoire, cela n'aurait pas été possible avec un tel vœu. L'opération de logement juste à côté rue de Tolbiac, immeuble en bois, super exemplaire sur le plan environnemental, comme il y avait une espèce de

truc de matelas avec une cour intérieure non végétalisée, cela n'aurait pas été possible si l'on adoptait ces règles.

L'accord qu'on essaie de passer avec l'Association des Paralysés de France sur la rénovation de leur bâtiment, je ne sais pas si on y arrivera. : c'est pareil. Cela ne serait pas possible, parce qu'on va leur permettre de construire un peu davantage contre la rénovation de leur immeuble qui est une immense passoire thermique.

Tout cela pour dire qu'on a besoin, projet par projet - alors ensuite on peut les critiquer, y compris ceux que j'ai cités, cela ne me choquerait pas - de pouvoir avancer, pouvoir rénover la ville, pouvoir faire en sorte aussi, au passage, sur des accords, plus une rénovation thermique contre de la constructibilité, c'est des choses qui ne me dérangent pas du tout de le présenter devant le public, d'en parler au public. Mais cela fait partie des choses qui sont très intéressantes pour l'évolution de la ville. Encore une fois, cela peut être critiqué, mais ne plus se permettre ce genre d'évolution, je trouverais cela regrettable.

Pour toutes ces raisons, je voterai contre ce vœu, mais je pense que, encore une fois, pour en revenir à ce que je disais tout à l'heure, il faut qu'on ait ce débat sur la densité, forcément. Ce débat doit être parisien, métropolitain, francilien. Cela fait partie d'ailleurs des grands schémas d'orientation qu'on est censés voter. Tout cela paraît un peu technico-technique, mais c'est très utile sur ce plan-là, parce que la prochaine grande crise sociale, ce sera une crise de logement, particulièrement en Île-de-France et pas que, car elle touchera beaucoup de métropoles et régions en France. Cela commence déjà à les toucher. On voit l'impact sur le budget des ménages, de la question du logement, qui augmente d'année en année. Cette question du logement, il va falloir qu'on en parle. Cela veut dire qu'il y a des besoins. S'il y a du besoin, il faudra bien faire des constructions. Chaque maire qui décide des constructions de logements ne peut pas être accusé de bétonner son territoire. Il faut faire attention à cela. Il y a une question de responsabilité sociétale qu'il faudra partager entre les différents territoires, pour savoir où on fait, quoi, comment. Pour toutes ces raisons, je voterai défavorablement ce vœu.

Je vais organiser le vote tout de suite sur ce vœu. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est donc repoussé.

**POUR : 12 (LES 7 ÉLUS DU GROUPE GEP 13E, 4 ÉLUS DU GROUPE UDC13 (MME ESTIENNE ET MM. LE, OLIVIER ET SHOUKRY) ET M. PENG)**

**CONTRE : 25 (4 ÉLUS DU GROUPE COMMUNISTE ET CITOYEN (MME KARAOUN GOUEZOU ET MM. AQUA, BOULET ET COURBAN) ET LES 21 ÉLUS DU GROUPE PARIS EN COMMUN)**

**ABSTENTION : 0**

**LE VŒU EST REJETÉ À LA MAJORITÉ**

**V13 2021 43 Vœu relatif au projet de changement de statut du Mobilier National déposé par Jean-Noël AQUA et les élu.es du groupe Communiste et Citoyen**

**M. LE MAIRE** : Nous allons donc passer au prochain vœu concernant la question du Mobilier National et c'est Jean-Noël AQUA qui le rapporte.

**Jean-Noël AQUA** : Merci, Monsieur le Maire. Je voulais interpeller à la fois ce Conseil d'arrondissement et le Conseil de Paris à venir sur un projet actuel de transformation du Mobilier National en établissement public. Ce qui nous dérange et dérange visiblement les salariés - puisqu'ils étaient à la dernière réunion, plus de 70 sur les 250 présents sur le 13<sup>e</sup> - c'est à la fois un changement de statut qui vise visiblement à changer aussi la finalité du Mobilier National, pour aller vers une logique qui, visiblement, dans les présentations qui en sont faites et purement de - j'ai qualifié - « gestionnaire », mais surtout qui vise à dégager des fonds propres plus importants pour le Mobilier National, en nouant des partenariats commerciaux, en développant des innovations à but commercial, donc en s'éloignant du travail, du cœur de métier de ce Mobilier National, cœur de métier qui est reconnu. Je crois qu'il n'y a que la France et le



Japon qui ont un savoir-faire aussi pointu et aussi technique sur ces métiers de l'art de l'ameublement, entre autres.

Par ailleurs, il y a visiblement une menace, une crainte - non pas sur les personnels à statut, qui eux garderaient leur statut évidemment, puisque c'est quand même un statut national - mais sur tous les agents qui sont aujourd'hui, et il y en a beaucoup, des contractuels du Mobilier National.

Par ailleurs et dernier argument, que je développe dans le vœu, c'est la précipitation du projet. On est, a priori, à deux comités techniques par semaine depuis les trois dernières semaines. Il y a une volonté de boucler dans la précipitation ce projet avant décembre, qui ne paraît pas raisonnable et qui paraît tellement peu raisonnable que toutes les organisations syndicales, CGT, FO, CFDT, ont décidé de se retirer des comités techniques en disant : « La négociation n'est pas mûre. C'est une fausse négociation qui ne permet pas de retourner... » Évidemment, quand vous avez deux réunions d'importance nationale, vous ne pouvez pas retourner vers votre base. Cela ne permet pas une réappropriation du sujet.

Par le vœu, nous demandons à ce que la mairie, la Ville de Paris sollicite le ministère de la Culture pour lui demander de revenir sur ce projet de transformation, et pour plaider pour le classement du Mobilier National en patrimoine culturel immatériel, qui sont deux idées différentes, mais qui arrivent en même temps. Mais ce n'est pas parce que ce sera classé au patrimoine culturel immatériel que cela protégera de la transformation en établissement public. Néanmoins, c'est quand même aussi intéressant de le mettre en avant à cette occasion.

**M. LE MAIRE** : Juste quelques réflexions. J'entends que les salariés puissent être inquiets. Il va falloir qu'on trouve la formulation. Ce qui me gêne dans ce vœu, c'est le refus de la transformation en établissement public. Si on veut le voter ensemble, il va falloir alors trouver une formulation plus souple, parce que je pense que cela va plutôt dans le bon sens et surtout dans le sens de la protection des salariés.

Je m'explique. Aujourd'hui, le Mobilier National et la manufacture des Gobelins sont des institutions qui sont directement rattachées au ministère, mais qui sont une anomalie par rapport à beaucoup de lieux culturels. Sèvres, c'est un établissement public administratif. Le Louvre aussi... Toutes les grandes institutions culturelles sont des établissements publics. Et aujourd'hui, chacun entend, en tout cas, j'entends beaucoup de candidats dans la préparation des élections présidentielles qui souhaitent - ce n'est pas le cas de la candidate que je soutiens - réduire le nombre de fonctionnaires en administration centrale. Aujourd'hui, les fonctionnaires de la Manufacture des Gobelins et du Mobilier National sont rattachés directement à l'administration centrale. Je pense qu'ils sont menacés déjà par cette situation-là. Ils sont menacés par une autre question. Je vous rappelle que la Cour des Comptes, en 2019, avait proposé purement et simplement l'arrêt des activités du Mobilier National, en disant que c'était dispendieux. L'épée de Damoclès est là. Aujourd'hui, ce qui est proposé, c'est la transformation en établissement public administratif avec la conservation de tous les statuts pour les personnels, en tout cas tous les personnels titulaires, c'est peut-être sur les autres qu'il faudra se poser les bonnes questions, mais avec un budget très singulièrement augmenté, qui serait quasiment doublé par rapport au budget actuel, et avec un nombre de personnels légèrement augmenté. Plus 10 emplois temps pleins. Donc cela me paraît aller plutôt dans la bonne direction de la protection du personnel, et puis surtout des activités. Ce n'est pas nouveau qu'il y ait des possibilités de coupes sombres sur la Manufacture des Gobelins et le Mobilier National. Et c'est là où je rejoins totalement Jean-Noël AQUA, cela fait partie de notre patrimoine culturel, c'est évident ! C'est une institution qui, après s'être étendue un petit peu, en tout cas s'être refermée sur elle-même, se rouvre très fortement avec de très belles expositions. Cela fait partie aussi de la richesse de notre arrondissement. Et il faut y être extrêmement attentif.

Ce que je propose, mais on avait déjà eu l'occasion d'en parler un peu, c'est, en dehors des considérants qu'il faudrait sans doute revoir, on pourrait considérer qu'on adopte le vœu sans tous des considérants, mais surtout sur le vœu lui-même qu'il y ait quelque chose de plus nuancé. Je sais que Johanne KOUASSI avait proposé « La Maire de Paris écrit au ministère de la Culture afin de suspendre le projet actuel de transformation du Mobilier National en établissement public le temps de réaliser le dialogue

nécessaire, notamment la bonne tenue des comités techniques en présence des organisations syndicales ainsi qu'une étude d'impact du projet. »

Puisque dans la formulation que tu avais indiquée, dans la présentation, tu disais que c'était notamment une difficulté côté organisations syndicales, parce que ça y allait à marche forcée, alors que le projet est ancien. Il a été initié en 2015. Donc ce n'est pas nouveau et on n'est pas à quelques mois près. Alors je ne sais pas s'il y a l'envie de le faire passer rapidement avant les prochaines échéances, c'est possible, mais en tout cas, il faut se laisser le temps nécessaire pour rassurer tous les personnels. Donc indiqué comme cela, je suis évidemment tout à fait prêt à le voter. « Refusons toute évolution vers un établissement public administratif », là pour le coup, je serai plus réservé.

**Jean-Noël AQUA** : C'était la formulation que j'avais proposée. Donc oui, cela me convient et cela me permet pour le moment de concilier nos deux points de vue, même si vous comprendrez que nous essaierons de vous convaincre des dangers du projet.

**M. LE MAIRE** : Monsieur SHOUKRY.

**Habib SHOUKRY** : Merci, Monsieur le Maire. C'est dommage que vous souhaitiez le modifier, parce que je vous rejoignais. On est plutôt contre. On trouve que c'est une excellente nouvelle, que cet ensemble autour de la manufacture et du Mobilier puisse produire et contribuer au rayonnement du 13<sup>ème</sup>, de Paris et de la France.

**M. LE MAIRE** : Je vais soumettre ce vœu ainsi amendé. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Il est adopté ainsi amendé.

**POUR : 32**

**CONTRE : 4 ÉLUS DU GROUPE UDC 13 (MME ESTIENNE, MM. LE, OLIVIER ET SHOUKRY)**

**ABSTENTION : 1 (M. PENG)**

**LE VŒU EST AMENDÉ ET ADOPTE À LA MAJORITÉ**

<b>V13 2021 49 Vœu relatif à l'installation de salles de shoot dans le 13<sup>e</sup> arrondissement déposé par Jean-Baptiste OLIVIER et les membres du groupe Union de la Droite et du Centre pour le 13<sup>e</sup></b>
---

**M. LE MAIRE** : Nous avons un dernier vœu, je pense que c'est Monsieur SHOUKRY qui le rapporte, concernant - je n'aime pas du tout l'intitulé d'ailleurs, vous allez le présenter vous-même, parce que vous parlez de salles de shoot, ce qui me semble pour le moins un problème déjà de dénomination, mais je vous laisse le présenter.

**Habib SHOUKRY** : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Le sujet de la drogue est un sujet très sérieux, puisqu'il détruit la vie des gens, et les aider à en sortir devrait être notre objectif à tous. Néanmoins pour rappeler un petit historique dans les années 80, le trafic de drogue a fait que beaucoup de personnes se faisaient des injections un peu partout, dans les parcs, les jardins, les extérieurs. Le fait de créer des endroits où ils pourraient être surveillés et contrôlés, a sensibilisé, a eu un sens à ce moment-là. Et on peut comprendre l'intention initiale dans la création de la salle de shoot en 2016, de créer un endroit apaisé, où les riverains, évidemment, ne seraient pas contents d'avoir cela à côté, mais au moins comprendraient l'apaisement autour. Malheureusement, l'expérience qui a été menée depuis 2016 dans le 10<sup>e</sup>, à Lariboisière, a plutôt été perçue par les riverains comme un échec, parce qu'elle entraînait un certain nombre de nuisances, que ce soit de la part des dealers et des toxicomanes. On a vu également d'autres types de trafic, comme le crack, se développer dans le Nord-est parisien. Aujourd'hui, il a été évoqué l'ouverture de nouvelles salles de moindre consommation. 4 dans le nord-est parisien, et une carte a été diffusée dans la presse, évoquant des sites, 35 sites dans Paris, qui pourraient être transformés

pour devenir des salles de moindre consommation, notamment 4 dans le 13<sup>e</sup>, 2 rue de la Fontaine à Mulard, 1 rue Richemont et le centre médico-social Edison. Évidemment, vous pourrez peut-être contester la réalité de cette carte ou le souhait de la mairie d'ouvrir de nouvelles salles de moindre consommation, mais l'idée était par ce vœu, que le Conseil s'engage solennellement à refuser toute implantation de salles dans notre arrondissement, et que le Conseil demande que le statut et l'organisation du CAARUD, situé rue de la Fontaine à Mulard et des CSAPA, situés rue de la Fontaine à Mulard et rue Richemont, soient garantis pour qu'ils poursuivent leur mission de prise en charge des toxicomanes, en excluant toute consommation de stupéfiants au sein des murs. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Je pense qu'on va organiser un débat sympathique. Je dirai quelques mots aussi, parce qu'il faut faire attention sur une chose - j'y reviendrai tout à l'heure - c'est éviter de propager des rumeurs folles. C'est quelque chose qui est destructeur pour notre société dans son ensemble. Et j'insiste beaucoup là-dessus. Encore une fois, j'interviendrai, mais dire « publier des cartes », parce que c'est ce qui a été fait, d'ailleurs, ce n'est que des lieux de substitution, de distribution de produits de substitution. Est-ce qu'il s'agit de produits, comme on peut les qualifier, certes légaux, mais des produits de substitution, ce n'est pas uniquement soigner les personnes. C'est leur donner des produits de substitution. Donc il faut faire attention à ce qu'on pointe du doigt, de faire peur à tout le monde. En tout cas très clairement, il n'y a pas de projet de création en ce moment sur le 13<sup>e</sup> arrondissement, de salle de consommation à moindre risque. Néanmoins, commencer à mêler le vrai et le faux, des terminologies de « shoot », qui n'ont pas grand sens, etc., je trouve cela extrêmement dangereux si on veut aller dans le sens de l'intérêt collectif. La parole est à Wilfried BÉTOURNÉ, puis je reprendrai la parole ensuite.

**Wilfried BÉTOURNÉ** : Ce que j'allais dire va dans le sens de ce que vous dites, Monsieur le Maire. Je pense qu'il faut arrêter de s'informer sur les médias à sensation et sur les réseaux sociaux. Dès l'intitulé de votre vœu, on sent la tonalité et le manque de connaissance du sujet qui est le vôtre. Appeler ces lieux « salles de shoot », c'est la presse à scandale qui appelle ces lieux comme cela. Ce n'est pas le vocabulaire qui a été retenu dans le cadre de l'expérimentation. Il s'agit de salles de consommation à moindre risque. Ces salles de consommation à moindre risque, c'est une solution qui est trouvée, qui est proposée pour permettre à des personnes qui sont totalement exclues des parcours de soins et qui sont isolées, marginalisées au sein de la société, de pouvoir continuer à consommer leur drogue, mais le faire dans des conditions qui ne les mettent pas davantage en danger, qu'elles ne le sont déjà.

Vous disiez que l'usage du crack était une nouveauté dans le Nord-est parisien, malheureusement ce n'est pas le cas. Il y a de nombreuses études qui ont été faites sur le sujet et qui indiquent que ce problème date de plusieurs décennies, que la consommation de crack dans le Nord-est parisien est malheureusement endémique et concerne un certain nombre de populations qui sont bien identifiées. Qu'il y ait une aggravation aujourd'hui, c'est sans doute un fait. Qu'il y ait plus de visibilité sur cette situation aujourd'hui, c'est un fait, mais c'est une situation qui existe depuis longtemps.

Vous dites que la salle de consommation à moindre risque dans le 10<sup>e</sup> arrondissement est rejetée par tous les riverains, ce n'est pas vrai. Il y a eu d'ailleurs une enquête de l'INSERM, déjà pour étudier son efficacité, qui a démontré que cette salle de consommation à moindre risque, l'expérimentation dans le 10<sup>e</sup> arrondissement et l'expérimentation à Strasbourg, avait démontré des effets positifs dans le suivi des personnes consommatrices de drogues.

En ce qui concerne les riverains, il y a des associations de riverains qui sont opposées à ce projet et qui le sont depuis 2016. Dans la presse, on n'entend parler que de ces associations de riverains. Lorsqu'il y a eu l'enquête de la part de l'INSERM et la mission parlementaire Flash, cela a beaucoup surpris les enquêteurs qu'il y ait des personnes autour de cette salle de consommation à moindre risque, à Paris, qui étaient favorables à son maintien, parce que ces personnes avaient constaté que la situation s'était améliorée. La situation s'est améliorée. Autour de cette salle de consommation à moindre risque, aujourd'hui, il y a moins de seringues dans l'espace public par exemple, 3 fois moins depuis 2016. C'est un résultat important.

Les situations d'insécurité ne sont pas forcément liées aux consommateurs qui passent par cette salle de consommation à moindre risque, mais par des situations de problèmes d'insécurité qui étaient déjà malheureusement présentes avant, dans ce secteur. Toutes les structures qui accompagnent les usagers de drogues sont plutôt favorables au maintien de cette salle de consommation à moindre risque et à son déploiement. Tous les parlementaires qui ont travaillé sérieusement sur le sujet, et je pense notamment à Caroline JANVIER de La République en marche, et Stéphane VIRY des Républicains - si je ne me trompe pas, qui appartient à votre famille politique - sont favorables au maintien, à une pérennisation de ce dispositif et à ce qu'on sorte de l'expérimentation, parce qu'ils estiment qu'aujourd'hui, ce dispositif a démontré qu'il était efficace et qu'il ne sert à rien de poursuivre une expérimentation qui a démontré son efficacité.

Cela va complètement à l'encontre de tout ce que vous proposez, de ce que vous présentez dans ce vœu. Donc je ne vois pas en quoi nous pourrions le voter aujourd'hui. Je vous invite sérieusement à travailler davantage le sujet et à vous renseigner sur les différents rapports qui ont été produits sur les salles de consommation à moindre risque.

Dernière information, il y a 135 salles de consommation à moindre risque dans le monde. La première a été ouverte dans les années 80. On a du recul. On sait que cela fonctionne. Et c'est pour cela que ce dispositif existe.

**M. LE MAIRE** : Est-ce qu'il y a d'autres demandes ? Dans l'ordre que vous voulez.

**Anne SOUYRIS** : Merci de me donner la parole. Je suis interpellée par ce vœu, sur quelque chose qui, là encore, est faux, donc je préfère le dire tout de suite. L'important, c'est que je n'ai jamais dit que la situation était dramatique autour de cette salle. On organise des visites de la salle de consommation à moindre risque du 10<sup>e</sup> régulièrement. On le refait en ce moment, pour montrer non seulement l'intérieur, la manière dont cela fonctionne, mais également les alentours. Et c'est très intéressant de venir voir soi-même et pas simplement de regarder les 4 photos qui tournent en boucle sur les réseaux sociaux, mais de venir voir. Je vous invite, moi, je vous emmène - c'est sérieux comme proposition - à venir voir cette salle de consommation - d'ailleurs vous tous, je ne fais pas de ségrégation - à venir voir ce qui s'y passe. On organise des visites le soir. Et afin de voir aussi autour de la salle effectivement, les problèmes d'insécurité qui peuvent avoir lieu, éventuellement les produits, les déchets des toxicomanes qui peuvent être présents. Je l'ai fait à plusieurs reprises ces derniers temps. Je l'ai souvent fait, mais là, je l'ai fait avec soit des riverains d'autres quartiers, soit des élus, et c'est extrêmement explicite. Personne n'a nettoyé avant. On voit des déchets, bien sûr, cela existe. Il n'y a pas de fantasmes là-dessus. Il faut comprendre une chose, c'est que c'était une des scènes de drogues ouvertes d'Europe de cette taille-là dans le Nord-est parisien. Pourquoi ? Il y a un certain nombre de raisons. Cela dure depuis 40 ans. Ce n'est pas dû au crack. C'était avant avec l'héroïne, maintenant, c'est avec le crack, surtout aussi avec des dérivés d'héroïne, mais beaucoup avec le crack.

La raison, et surtout le fait que cela arrive par la gare du Nord et par Roissy, c'est le trafic des drogues qui est au centre de cette réalité sociale. On pourrait dire : « Le mieux, ce serait d'arrêter le trafic. » Oui, certainement. Mais cela, ça n'appartient pas à la Ville. Le trafic international de drogue, c'est quelque chose qui est du domaine de l'État. C'est la police, les douanes, un certain nombre de choses. Nous, à notre niveau, on doit faire en sorte que cela se passe bien, de retrouver la paix sociale dans ces quartiers-là qui sont autour de la gare du Nord. C'est la gare du Nord, le 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup>. Je ne sais pas pourquoi vous venez en faire un dans le 13<sup>e</sup>, mais il existe de la drogue dans le 13<sup>e</sup> arrondissement et il y a de petites scènes ouvertes. La question qui se pose vraiment sur l'espace public, c'est :

- Du trafic et de la consommation sur l'espace public
- Le fait qu'on a une situation de grande précarisation des personnes en question, avec des gens qui sont avant tout des personnes désinsérées.

Vous avez la même situation à Strasbourg, dans la salle de consommation que j'ai également visitée, qui est tout à fait intéressante à visiter, c'est de voir que les personnes qui vont dans ces salles de

consommation, - c'est pour cela qu'il ne faut pas employer le terme de « shoot », parce que quand vous dites « salles de shoot », on a l'impression qu'on va faire la fête dans ces salles de consommation. Les gens qui vont dans des salles de consommation à moindre risque, ce sont des gens qui sont d'abord des grands désinsérés, qui ont des problèmes sociaux majeurs, qui ont des problèmes en général psychologiques, voire psychiatriques majeurs. Et c'est cela qui crée de l'insécurité et pour les riverains, et surtout pour eux-mêmes. Et le fait d'arriver à faire des salles de consommation, c'est une manière de sortir de la rue. Ce n'est pas pour simplement calmer le jeu et faire en sorte qu'on leur donne un peu de drogue et comme cela, on est tranquilles.

Excusez-moi de parler longtemps. Je suis désolée. Je réponds à votre vœu, parce que je suis explicitement nommée, donc je me permets de le dire.

Et en tout cas, la proposition est la suivante : venez voir ce qui s'y passe, et surtout, arrêtons de dire toujours « Pas chez moi », je voulais finir là-dessus, de dire : on va interdire un dispositif dans le 13<sup>e</sup>. On n'a pas prévu de dispositifs de salle de consommation pour l'instant dans le 13<sup>e</sup> arrondissement. Mais pourquoi se dire : « Surtout, ne le faisons pas chez moi » ? Sachez que, peut-être, ce sera utile un jour. Peut-être que dans certaines situations, ce serait intéressant de le faire, et il faut le voir comme une solution et pas comme un problème, et il ne faut surtout pas dire à chaque fois : « Je repousse le problème à chaque fois chez le voisin. » Il me semble que c'est une question de responsabilité solidaire aussi au niveau parisien. C'est pour cela que je trouve que ce vœu ne va pas, mais j'ai envie de vous dire aussi : « Comprendons ensemble ce phénomène-là, et allons-y ensemble plutôt que de se jeter des anathèmes à la figure en permanence. » Ce qui à mon avis n'est pas très constructif. Le problème, c'est arriver à trouver des solutions. Et pour l'instant, les salles de consommation, les espaces de consommation, c'est des pieds dans la porte pour une entrée en soins des plus précarisés. C'est tout, c'est modeste. Mais c'est de se dire qu'il y a des gens qu'on ne touche pas si on ne les touche pas par ce biais-là. Il faut énormément d'autres dispositifs, ce qu'on est en train de mettre en place à la Ville de Paris. Je suis également prête aussi à vous en parler plus expressément. Merci.

**M. LE MAIRE** : Merci, Anne SOUYRIS. Monsieur PENG, puis je prendrai la parole ensuite.

**Chang Hua PENG** : Merci, Monsieur le Maire. Simplement, par rapport aux salles de consommation à moindre risque, la création de ce que j'ai cru comprendre, à l'époque - parce que j'étais plus jeune, je n'étais pas forcément intéressé par le sujet - que c'était pour la consommation de l'héroïne, et donc la problématique du sida et des seringues usagées. Sauf qu'aujourd'hui, nous sommes confrontés, il me semble - je ne suis pas non plus un consommateur de crack, je vous rassure - qu'en réalité, apparemment, le crack serait consommé de manière différente. Apparemment, des prétoires, je peux vous témoigner qu'ils utilisent une pipe. Du coup, la manière d'administrer cette substance semble être différente. Donc je m'interroge sur la pertinence de ces salles de consommation à moindre risque, à destination de ces consommateurs de drogues, surtout que, d'après ce que j'ai cru comprendre dans les prétoires, il n'y a pas d'équivalent à la méthadone pour le crack. Donc je vous avoue que c'est simplement des informations que j'ai glanées çà et là sur cette drogue du crack, qui apparemment est une drogue particulière, puisqu'elle rend dépendant malheureusement assez rapidement, et bien évidemment, les plus pauvres, dans la mesure où ce sont les migrants qui sont les premiers touchés. Bien évidemment, il faut trouver une solution de prise en charge de ces personnes. Évidemment, la question c'est : est-ce que les salles de consommation à moindre risque sont les lieux les plus adaptés ? Je pense que cette question-là mérite d'être traitée. Peut-être pas dans le cadre de ce Conseil d'arrondissement, mais effectivement, ce vœu, pour moi, j'y vois l'ouverture de cibles problématiques, cela mérite de mettre le sujet sur le tapis. Bien évidemment, je m'abstiendrai de voter ce vœu, dans la mesure où j'y décèle une dichotomie importante entre la consommation d'héroïne et la consommation de crack. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Jean-Noël AQUA.

**Jean-Noël AQUA** : Très rapidement, nous voterons contre ce vœu sans surprise. Mais laissez-moi dire que pour moi, ce vœu est méprisant envers toutes les personnes qui sont dépendantes de la drogue et qui ne le sont pas par plaisir pour se shooter, pour faire la fête ou quoi que ce soit. C'est souvent des personnes dont la trajectoire de vie les a abîmées et les a poussées là. Ce vœu est méprisant pour toutes les personnes qui essaient de leur venir en aide. Tous ces soignants, ces aides-soignantes qui, dans l'expérience du 10<sup>e</sup>, dans les 130 centres de par le monde, passent leurs journées, parfois leur soirée, parfois leur week-end à essayer de sauver ces personnes-là, à essayer de les sortir de l'ornière dans laquelle ils sombrent. Ce vœu est méprisant pour toutes les familles qui sont déchirées - et on en connaît - par la drogue, avec tout un tas de sous-entendus qui sont complètement hors propos. Et ce vœu est méprisant pour tous les Parisiens et Parisiennes qui n'ont pas envie de sombrer dans le rejet de l'autre, qui n'ont pas envie de simplement dire qu'il y a un problème, qu'on les chasse, qu'on chasse ces personnes-là, qu'elles se débrouillent. L'avantage de ces salles de shoot ou la finalité de ces salles de shoot est clair, c'est permettre à ces personnes-là d'en sortir par des traitements qui sont adaptés et leur permettre de sortir de cette ornière dans laquelle ils sont. Nous voterons contre ce vœu-là pour toutes ces raisons-là. Ce vœu n'honore pas votre famille politique.

**M. LE MAIRE** : Je vais essayer de ne pas reprendre tout ce qui a été dit, mais si vous me permettez, ce qui m'inquiète, c'est : pourquoi ce vœu ? Quel est le but recherché ?

Quand on regarde les choses, en s'intéressant un peu à la question, au final, il y a quand même un assez grand consensus politique chez les personnes qui travaillent sur ce sujet. C'est ce qu'on a dit un peu ce soir. Le dernier rapport parlementaire qui a été cité fort justement par Wilfried BÉTOURNÉ, effectivement, il y a une députée LREM et un député LR qui ont travaillé la question, qui se sont rendus dans la salle de consommation du 10<sup>e</sup>, comme dans les autres, et ils affirment (en deux clics on retrouve le rapport et son résumé) que « ces salles sont utiles et sont efficaces ». Je les cite, ce sont les termes employés. Je rappelle au passage que le Premier ministre actuel s'est exprimé favorablement à la création de salles supplémentaires, y compris à Paris. Sur le fond, il s'y est exprimé favorablement.

Le danger, effectivement, ce serait absurde d'opposer, parce que c'est vain, la répression des trafics - évidemment, il faut le faire, c'est une question de sécurité - et l'action sanitaire. Parce que qu'est-ce qu'on fait par rapport à ces personnes toxicomanes ? Comment on agit ? Comment on les aide à se sortir de la drogue ? Et c'est pour cela que je parlais de fake news tout à l'heure, de dire : « On va multiplier les salles partout, il va y en avoir plein dans le 13<sup>e</sup>. » C'est tellement absurde. Mais pour autant, regardons ce qui existe et ce qui marche. Vous remontez aux années 80. J'ai connu le 13<sup>e</sup> où il y avait énormément de décès par l'héroïne. Dans les cités, cela a été un ravage à une période. Mais à l'époque, on a trouvé un produit de substitution, ce qui n'est pas encore le cas pour le crack, j'espère qu'on y arrivera prochainement. Et c'est par des salles où on accueillait les toxicomanes, où on les stabilisait avec des produits de substitution, qu'on arrivait à s'en sortir. Le résultat, c'est que dans le 13<sup>e</sup>, il y a eu le plus grand lieu de distribution de méthadone d'Europe. Je pense que ce n'est plus le plus grand maintenant, mais que ce lieu fonctionne en toute quiétude, est-ce qu'il y a eu un impact dans le voisinage ? Non. Parce que personne ne savait même qu'il existait, avant que la carte soit publiée pour dire : « C'est là, c'est là. » C'était quand même très positif.

Allons un peu plus loin. En ce moment, il y a un certain nombre de toxicomanes qui ont été déplacés. On voit bien que cela ne résout rien. Mais quand j'écoute les deux maires des villes attenantes, dont un maire de droite et un maire de gauche, ils disent exactement la même chose. Quand je vois la banderole que tenaient les riverains, il y avait marqué : « Soignez-les ! » Cela me semble assez révélateur. Donc les gens qui commencent à s'intéresser à la question, par obligation ou parce qu'ils trouvent cela juste d'essayer d'avancer, il y a quand même un assez fort consensus pour dire qu'évidemment, il faut la sécurité, mais aussi l'option sanitaire qui est utile et importante.

Donc c'est pour cela que je me demandais pourquoi brandir ce vœu, si ce n'est pour faire peur ou pour agiter de la polémique, sur un sujet pareil, aussi sérieux, aussi difficile, disons-le, parce que du crack aujourd'hui, il y en a dans tout Paris, tout simplement parce que c'est une drogue extrêmement peu chère

avec une accoutumance extrêmement forte. On a évidemment les ingrédients pour que cela ne se passe pas bien. Il y en a dans le 13<sup>e</sup> aussi, ce qui n'était pas le cas il y a quelques années. Il n'y avait pas de crack, d'ailleurs il n'y en avait pas non plus en France il y a quelques années. Mais tout cela est, effectivement, inquiétant et on a plutôt intérêt à y travailler collectivement, sérieusement, et ne pas brandir la peur sur ces sujets qui sont, évidemment, extrêmement difficiles.

Évidemment, je ne voterai pas favorablement, mais au-delà de la proposition d'Anne SOUYRIS, et je pense qu'elle est utile, il faut voir ces lieux, que ce soit les sites du 13<sup>e</sup> ou du 10<sup>e</sup>, pour essayer de comprendre ce qui s'y fait, comment, pourquoi, à quoi cela sert. Et là, on est quand même assez convaincus, comme les deux parlementaires, LREM et LR, qui sont allés sur place, et qui ont fait un rapport extrêmement clair sur le sujet.

Vous voulez reprendre la parole apparemment, Monsieur SHOUKRY, et après, on va voter.

**Habib SHOUKRY** : Je vais être bref. Je suis d'accord avec vous sur la dénomination et, d'ailleurs, c'est pour cela qu'à titre personnel, en lisant ce vœu que je n'ai pas écrit, je n'ai pas parlé de salles de shoot, mais de salles de moindre consommation. C'était le premier point. Ensuite, je n'ai pas également repris l'élément vous considérant, puisqu'effectivement je pense qu'il a dû y avoir une erreur. Ensuite, et pour finir, je pense qu'on utilise quand même une solution des années 80 pour un problème de 2020. Je suis allé les rencontrer, les personnes qui consommaient du crack dans le 19<sup>e</sup>. Mon frère habitait avenue de Flandre, il a déménagé à cause de cela. Ce sont des gens qui ont besoin, effectivement, d'aide, souvent de solutions d'hébergement, d'un accompagnement médical fort, et pas juste d'une salle pour se shooter. Ils ont vraiment besoin d'un hébergement, d'un accompagnement médical. Ce sont des accompagnements lourds.

Je sais que des logements avaient été débloqués, etc. Typiquement, ceux avec qui j'avais pu échanger n'avaient pas pu bénéficier de logements. C'est vraiment un traitement lourd. Et la salle, malheureusement, ne suffit pas.

**M. LE MAIRE** : Nous allons voter ce vœu. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Merci. Qui s'abstient ? Une abstention.

**POUR : 4 ÉLUS DU GROUPE UDC13 (MME ESTIENNE, MM. LE, OLIVIER ET SHOUKRY)**

**CONTRE : 32 (LES 7 ÉLUE DU GROUPE GEP 13<sup>E</sup>, 4 ÉLUS DU GROUPE COMMUNISTE ET CITOYEN (MME KARAOUN GOUEZOU, MM. AQUA, BOULET ET COURBAN,) ET LES 21 ÉLUS DU GROUPE PARIS EN COMMUN**

**ABSTENTION : 1 (M. PENG)**

**LE VŒU EST REJETÉ À LA MAJORITÉ**

**M. LE MAIRE** : Je vous souhaite une bonne fin de soirée et un bon appétit, malgré ce débat difficile.

*La séance est levée.*